

RAPPORT ANNUEL







2021

COGINTA
For security sector governance,
crime prevention and social cohesion

Association Coginta

Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
7 chemin de Balxert
1219 Châtelaine, Genève
Email : admin@coginta.org
Tél. : +41 22 796 01 05

Rejoignez nous sur

-  www.coginta.org
-  www.facebook.com/associationcoginta
-  www.linkedin.com/company/coginta
-  www.twitter.com/coginta

© Association Coginta, 2022



Table des matières

	PAGE		PAGE
Le mot du président	05	Informations financières	58
L'année en bref	07	Gouvernance de l'association	63
Coginta en chiffres	11	Développement organisationnel	66
Domaines d'expertise	14	Publication	67
Présentation des projets	18	Remerciements	69
		Contact	73



Le mot du Président

En Afrique de l'Ouest, et au Sahel en particulier, la criminalité transnationale organisée s'est fortement développée ces dernières années, d'abord sur les vulnérabilités géographiques des États (vaste étendue de territoires, porosité des frontières) puis sur les déficits chroniques de gouvernance, notamment la corruption, l'impunité, la faiblesse des institutions de sécurité, l'injustice sociale, la pauvreté, la marginalisation voire l'exclusion de certains groupes de la société tels que les jeunes et les femmes.

Les économies illicites et autres trafics de médicaments, de drogues, d'armes à feu, de personnes et de ressources naturelles - comme l'or - continuent de prospérer dans les zones touchées par l'instabilité, permettant aux conflits de s'intensifier, et alimentant les groupes armés non étatiques, d'auto-défense et les mouvances extrémistes dans une spirale de la violence dont les victimes sont presque toujours les populations.

Certaines zones géographiques concentrent aujourd'hui divers types d'activités et d'acteurs criminels et constituent de véritables poudrières. Elles se situent le plus souvent en zones frontalières éloignées des centres urbains, sont souvent faiblement couvertes par les institutions de sécurité intérieure, la présence des services de l'État y est fragmentée, et les divisions ou tensions ethniques peuvent être instrumentalisées dès lors que l'accès à la terre et aux ressources naturelles constituent un enjeu de survie et de prédation.

Face à ce constat et forte de son expérience de terrain, Coginta continue de militer en faveur d'une double approche qui repose, d'une part, sur le renforcement de la

sécurité publique du quotidien, notamment à travers une meilleure gouvernance locale de la sécurité et un maillage territorial des forces de sécurité publique renforcé dans les zones d'intérêt économique et/ou à forte densité de population et, d'autre part, sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment dans les domaines spécifiques de la prolifération des armes légères et de petit calibre, et du trafic des faux médicaments.

Suite à la réalisation d'audits et de nombreuses rencontres organisées avec les autorités sanitaires, sécuritaires et judiciaires des pays côtiers et du Sahel, Coginta s'est ainsi dotée d'un programme régional de lutte contre le trafic des médicaments contrefaits/et ou falsifiés qui a pour objectif global de préserver la sécurité et la santé publiques des populations. Ce programme régional permettra aux pays participants de se doter d'un arsenal juridique adapté à la lutte contre les trafics de produits de santé, d'accroître l'efficacité opérationnelle des unités et services engagés dans cette lutte, d'améliorer la coopération régionale et internationale pour mieux combattre ce phénomène criminel, et enfin de mettre davantage en garde la population contre les méfaits des médicaments contrefaits et/ou falsifiés.

Au terme de cette année 2021, je saisis l'opportunité de ce rapport pour remercier l'ensemble de nos équipes pour leur dévouement et détermination aux côtés de ceux dont la sécurité du quotidien est bien souvent menacée. Je vous en souhaite bonne lecture.

Blaise Bonvin
Président



L'année en bref

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'engagement de Coginta dans la bande sahélienne et en Afrique de l'Ouest avec notamment le démarrage de nouveaux projets au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et dans le bassin du Lac Tchad. Toutefois, compte tenu de l'évolution géopolitique, Coginta s'est également déployé en Haïti, pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et au Mozambique en partenariat avec le ministère de la Défense portugais, sur mandat de l'Union européenne :

- JANVIER**
 - Conduite d'une étude sur la justice et la sécurité en Haïti**

Alors que le pays traverse une crise politique profonde et que l'insécurité est une préoccupation nationale, le PNUD confie à Coginta la conduite d'une étude sur la justice et la sécurité afin de lui permettre de définir les pistes d'intervention programmatique capables de répondre efficacement à la complexité de la situation.
- FÉVRIER**
 - Démarrage de la conception du programme régional MEDICRIME**

Face au fléau que constitue le trafic des produits médicaux falsifiés, Coginta mobilise une équipe d'experts pour l'élaboration et le montage d'un programme régional permettant d'appuyer les efforts des états d'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre cette criminalité organisée, en vue de préserver la sécurité et la santé publiques des populations. Une note de concept a ainsi été produite et des missions d'étude ont été déployées dans 4 pays en 2021 (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger et Tchad) et se poursuivront en 2022.
- MARS**
 - Réunion de COGINTA avec le Commandement de la gendarmerie prévôtale française**

La direction exécutive de COGINTA a été reçue au Commandement de la gendarmerie prévôtale française afin de partager son expérience sur les projets d'appui à la composante police de la Force Conjointe du G5 Sahel au Niger et au Tchad mais également dans la perspective du projet d'appui à la justice militaire au Burkina Faso qui comprend une forte composante d'appui à la prévôté.
- AVRIL**
 - Mission de formulation du projet PARP3 - République Démocratique du Congo**

Une mission conjointe a été organisée par l'agence de coopération belge ENABEL, la police fédérale belge, le DCAF et Coginta pour la formulation du troisième projet d'appui à la réforme de la police en République démocratique du Congo. Elle a réuni une quinzaine de participants dont des représentants de la Police Nationale du Congo et du ministère de l'Intérieur à Kinshasa mais également dans les provinces de l'Equateur, du Kasaï et de l'Ituri. Elle a permis de finaliser le document d'action, le cadre logique et le budget du projet.

MAI

Démarrage du projet AJUMJUP – Burkina Faso

Le projet d'appui au renforcement de la justice militaire et de la justice de proximité pour lutter contre l'impunité au Burkina Faso (AJUMJUP) a démarré le 1er mai 2021 pour une durée de 36 mois. Avec un budget de 6 millions d'euros financé par l'Union européenne, celui-ci vise à contribuer à garantir à tous un accès égal à la justice au Burkina Faso. Un bureau-pays a été ouvert à Ouagadougou et 7 collaborateurs ont été recrutés.

JUIN

Clôture du projet CISALW – Côte d'Ivoire

Après 20 mois de mise en œuvre, le projet d'appui à la politique nationale de contrôle du trafic et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée en Côte d'Ivoire (CISALW) a pris fin. Celui-ci a permis d'accompagner les institutions ivoiriennes (le Conseil national de Sécurité, la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et les forces de sécurité intérieure) sur la sécurisation des stocks d'armes et la prévention de la violence armée pendant les élections présidentielles et législatives de 2020 et 2021.

JUILLET

Démarrage des projets STABLAC et SECORCI

Le projet d'appui à la sécurisation et à la valorisation de l'exploitation aurifère artisanale comme facteur de développement et de cohésion sociale au nord de la Côte d'Ivoire (SECORCI) et le projet d'appui à la Force multinationale mixte pour la stabilisation du bassin du lac Tchad (STABLAC) ont démarré pour 18 et 24 mois. Tous les deux sont financés par l'Union européenne et visent à contribuer à la stabilité de zones transfrontalières menacées par le phénomène terroriste. Dans le cadre du projet SECORCI, Coginta a ouvert un bureau dans la localité de Tengréla, en Côte d'Ivoire.

AOÛT

Clôture du projet PARSS 3

Le programme d'appui à la réforme du secteur de sécurité en République de Guinée - volet sécurité intérieure (PARSS3-MSPC) s'est clôturé après 3,5 ans de mise en œuvre. L'appui fourni au ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et les actions menées auprès des communautés, en faveur du renforcement de la gouvernance locale de la sécurité ont permis à la fois de contribuer à l'amélioration des services de police rendus aux citoyens et de contribuer au rétablissement de la confiance entre l'État et la population.

SEPTEMBRE

Démarrage du projet NORPREVSEC

Le projet de prévention de la violence électorale et de renforcement de la sécurité dans les régions frontalières du Nord du Ghana a démarré à Tamale pour 24 mois. Mis en œuvre en partenariat étroit avec l'ONG ghanéenne WANEP (qui est chargée du volet sur les mécanismes d'alerte précoce), il a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance en contribuant à la résilience et à la sécurité des populations dans le Nord du pays. Doté d'un budget de 2 millions d'euros, ce projet est axé principalement sur la prévention de l'extrémisme violent à travers un appui aux organisations de la société civile, aux chefferies traditionnelles et aux conseils régionaux de paix. Pour sa mise en œuvre, Coginta a ouvert un bureau-pays à Tamale.

OCTOBRE

Tenue du séminaire régional de Coginta

Coginta a réuni à Abidjan 24 de ses collaborateurs pour un séminaire régional sur les procédures de gestion administrative, financière, comptable, logistique et de passation des marchés dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne. Les chefs de projets, directeurs-pays, responsables administratifs et financiers de tous les pays où intervient Coginta ainsi que la direction exécutive se sont retrouvés pour 5 journées de formation.

NOVEMBRE

Démarrage du projet URMOZ

Le projet URMOZ - Mesure d'urgence au profit des unités militaires qui seront formées par la mission EUTM (European Union Training Mission) a démarré au mois de novembre 2021. D'un budget de 4 millions d'euros, celui-ci vise à contribuer à la protection des civils et restaurer la sécurité dans la province du Cabo Delgado, territoire profondément touché par le terrorisme. La fourniture de moyens logistiques, adaptés à l'armée mozambicaine, devrait lui permettre d'enrayer le phénomène dans un avenir proche.

DÉCEMBRE

Démarrage du projet PARP3

Le troisième projet d'appui à la réforme de la police en République démocratique du Congo est conjointement mis en œuvre par ENABEL, la police fédérale belge, le DCAF et Coginta. D'un budget de 19.6 millions d'euros, il est prévu pour durer 48 mois et couvrira Kinshasa et les 3 provinces précitées. Coginta sera en charge du volet police de proximité à Mbdanka, Tchikapa et Bunia mais également des appuis et formations liées à la gestion des ressources humaines, la police judiciaire et le maintien de l'ordre public.

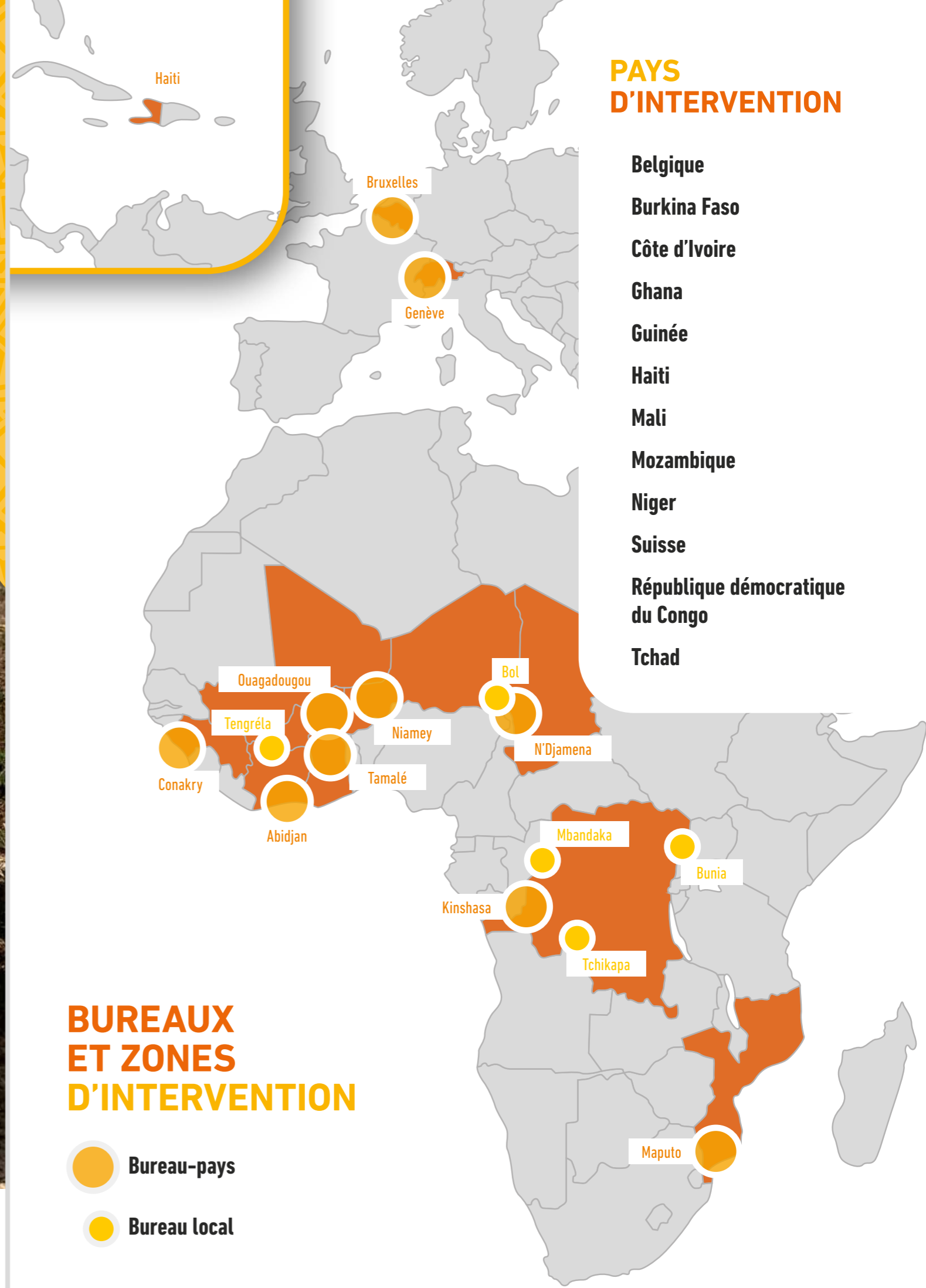


Coginta en chiffres

L'Association Coginta est une organisation non gouvernementale, apolitique, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique dont le siège est situé à Genève, Suisse, et qui dispose de neuf bureaux de représentations, à Abidjan en Côte d'Ivoire, à Bruxelles en Belgique, à Conakry en République de Guinée, à Kinshasa en République Démocratique du Congo, à Maputo au Mozambique, à N'Djamena au Tchad, à Niamey en République du Niger, à Ouagadougou au Burkina Faso et à Tamale au Ghana.



L'objectif de l'Association Coginta consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'état de droit et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale.



Domaines d'expertise



Stabilisation, résilience et gestion intégrée sécurité-développement

L'augmentation des conflits (y compris transfrontaliers), les mutations de la menace terroriste, les déplacements de populations ou encore les conséquences du changement climatique sont autant de défis sécuritaires et de développement auxquels sont confrontés les États et populations des pays du sud. Dans cette perspective, Coginta promeut des solutions innovantes visant une gestion intégrée sécurité-développement au profit des populations. Celles-ci passent par le rétablissement du lien de confiance entre les Forces de sécurité intérieure (FSI) et les populations, le renforcement du rôle des acteurs locaux dans la gouvernance locale de la sécurité et la promotion d'une gestion de la sécurité au service du développement.



Lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Coginta accompagne les pays confrontés au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée en renforçant la chaîne pénale afin que les opérations de police judiciaire puissent avoir lieu dans le respect des droits de l'homme et des normes juridiques en vigueur. Des appuis sont ainsi fournis tant au niveau des forces armées (amenées à être déployées sur le territoire national du fait du niveau élevé de la menace) que des services d'investigation spécialisés, mais également auprès des services de sécurité publique du quotidien dont certains personnels sont déployés dans des zones qualifiées comme particulièrement à risque.



Gouvernance locale de la sécurité

Pendant longtemps, le soutien des partenaires techniques et financiers en matière de sécurité se sont concentrés de manière centralisée sur l'appui à un meilleur fonctionnement des institutions, en espérant que cela se répercute éventuellement au niveau local. Une autre approche, promue par Coginta, est de travailler de façon plus inclusive et décentralisée, directement auprès des communautés, en rapprochant les FSI et les acteurs locaux majeurs (autorités administratives, représentants religieux et des chefferies traditionnelles, membres de la société civile, etc.) pour une coproduction de la sécurité. Cette méthodologie passe, en fonction des contextes, par le renforcement des organes locaux de gouvernance, la réalisation de diagnostics locaux de sécurité, l'introduction de la police de proximité ou des initiatives de rapprochement entre les FSI et les populations, entre autres.



Sécurité publique en zones minières

Coginta appuie les forces de sécurité intérieure dans la lutte contre l'orpaillage illégal, en les formant notamment sur les techniques d'investigation et sur les dispositions légales en vigueur. Toutefois, notre approche ne se limite pas au volet répressif. Un accompagnement est également fourni aux cadres de concertation locaux ainsi qu'aux coopératives minières, des actions de sensibilisation au profit des populations sont menées, des formations sont conduites au profit des artisans miniers et un appui-conseil est apporté aux autorités nationales pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la petite mine dans les politiques publiques.



Accès à la justice

En partenariat avec des organisations de la société civile des pays où elle intervient, Coginta œuvre pour un meilleur accès à la justice pour les citoyens via la fourniture d'actions d'assistance juridique et judiciaire au sein de cliniques juridiques, et d'actions d'information, sensibilisation et médiation-conciliation au sein de boutiques du droit ou de maisons de justice. Des juristes et des avocats sont formés et des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits à l'attention du grand public sont conduites. Coginta travaille avec les institutions d'assistance judiciaire (fonds) ou mène des plaidoyers pour leur création et opérationnalisation dans les pays où elles n'existent pas encore.



Ethique et déontologie

Les appuis fournis par les partenaires techniques et financiers ne sont pas compatibles avec certains mauvais comportements qui ternissent l'image des FSI vis-à-vis de la population. Une culture bureaucratique empreinte d'attitudes négatives s'est parfois développée au sein d'institutions pourtant chargées de la sécurité publique du quotidien des populations. Pour pallier cela, Coginta se mobilise sur les questions d'éthique et de déontologie. Des chartes ont ainsi été développées ainsi que du matériel pédagogique, aussi bien pour les personnels des FSI que pour faire connaître ces textes aux citoyens. Des formations sont conduites pour rappeler les principes de base, ceci y compris auprès de la hiérarchie. Des appuis sont également fournis aux services d'inspection générale.



Sécurité publique en milieu fluvial, lacustre et maritime

Coginta apporte conseil et assistance technique dans la gestion et la sécurisation des zones fluviales, lacustres et maritimes, y compris en zone frontalière. Cet appui se matérialise par le soutien (voire la création) d'unités spécialisées, la construction et l'équipement de postes nautiques, l'acquisition de moyens adaptés aux missions de patrouille, la surveillance et la protection des populations. Des formations théoriques et pratiques sont conduites avec pour objectif de professionnaliser les personnels affectés en unité nautique dans leurs interventions en milieux hostiles et difficiles. Elles comprennent notamment le pilotage, la navigation opérationnelle, la patrouille, le contrôle d'embarcations, les manœuvres de secours et assistance, etc.



Protection de l'environnement et prévention des conflits liés aux ressources naturelles

Les défis liés à la prévention, la gestion et la résolution des conflits induits par le changement climatique et les difficultés d'accès aux ressources naturelles sont des enjeux déterminants de paix et de sécurité. Coginta a donc mis en place un pôle d'expertise portant sur la gestion de conflits fonciers, la sécurisation de la mobilité pastorale, le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits et l'accompagnement des institutions de sécurité (police environnementale, gardes forestiers, corps des conservateurs de la nature, garde nomade et unités méharistes, etc.) en charge de la sauvegarde des ressources naturelles et de la sécurité publique, notamment dans les couloirs de transhumance.



Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC)

Coginta appuie la mise en place de politiques et initiatives visant à mettre les États en conformité avec les accords internationaux en matière de lutte contre la prolifération et le trafic illicite des ALPC et de leurs munitions. Ainsi, Coginta apporte une assistance technique en matière de cadre juridique et réglementaire, de gestion des stocks, de marquage et traçage, mais également de réduction de la circulation des ALPC et de la violence armée, notamment par des actions de sensibilisation et de prévention de la violence armée auprès des communautés et des acteurs de la société civile.



Prévention et gestion civile des risques et des catastrophes

Coginta accompagne l'élaboration de politiques nationales en matière de gestion des risques et des catastrophes et soutient la création et l'organisation de structures nationales de protection civile. Ce soutien contribue également à l'amélioration de la réponse opérationnelle des unités de protection civile, notamment au travers d'une formation initiale (connaissances techniques, théoriques et pratiques), de formations spécialisées (sauvetage aquatique, secours routier, gestion des incendies, etc.), et par un renforcement des capacités logistiques et opérationnelles.



Contrôle externe

Les interventions de Coginta visent à renforcer le contrôle civil, démocratique et parlementaire des forces de sécurité, à lutter contre la corruption, à promouvoir l'intégrité et le respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité. Des formations et missions de conseils sont ainsi conduites auprès de médias et de journalistes, d'organisations de la société civile suivant le secteur sécuritaire, ainsi que de parlementaires. Des campagnes de sensibilisation sont également menées auprès des populations pour la promotion de l'État de droit et mieux faire connaître les rôles, responsabilités et devoirs des forces de défense et de sécurité.



Appui à la formation initiale et continue des forces de sécurité publique

Coginta mobilise une expertise de haut niveau en matière d'ingénierie de formation notamment pour la création de référentiels de formation, la conception de programmes de formation, la formation de formateurs, l'approche par compétences, la création de matériel et d'outils pédagogiques adaptés, etc. Coginta contribue également au renforcement des capacités de gestion des établissements de formation et de centres d'instruction des forces de défense et de sécurité (via l'élaboration du règlement intérieur, des fiches de postes, des procédures organisationnelles des établissements, etc.). Des formations sont fournies aussi bien auprès de gendarmes, de policiers, de gardes forestiers, de douaniers ou de militaires.



Renforcement des compétences et professionnalisation des forces de sécurité publique

Coginta apporte conseil et assistance technique en vue de renforcer les capacités des institutions de sécurité publique dans les domaines de la planification stratégique, du développement organisationnel, des politiques de recrutement et de gestion des ressources humaines, de l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires, et de gestion budgétaire. Des interventions ont également été faites pour l'amélioration de la chaîne logistique, pour le renforcement de la communication interne et externe ou encore pour l'informatisation des procédures. Cet appui passe par le renforcement des capacités du personnel ou encore par le renforcement institutionnel (grâce à la mise en place de procédures).



Diagnostics sécuritaires, enquêtes de perception et cartographie

En s'appuyant sur son réseau d'experts internationaux de haut niveau et un savoir-faire en matière de techniques d'échantillonnage et de collecte de données, Coginta réalise des études de perception sur les questions sécuritaires et judiciaires de portées locale, nationale ou régionale (accès à la justice, consommation et trafic de drogue, délinquance, radicalisation, circulation des armes, conflits miniers, criminalité transfrontalière, etc.). Grâce à des outils technologiques simples, les résultats peuvent être restitués sous forme de cartographie interactive, ceci y compris dans des zones non cartographiées.



Monitoring et études d'impact

Coginta met en place des systèmes de monitoring de projets et de programmes permettant à l'aide d'indicateurs quantitatifs de suivre les progrès réalisés. Avec son expertise en matière de sondages et de méthodologies en sciences sociales, Coginta réalise des études d'impact à l'aide de données originales collectées auprès des publics bénéficiaires, ceci y compris dans des zones difficiles d'accès.

Présentation des projets



Élaboration de 3 modules de formation pour les officiers de police sur la police de proximité, la redevabilité et le commandement au Ghana

Le contexte

Trente ans de transferts démocratiques et pacifiques du pouvoir entre les partis politiques, une économie parmi les plus dynamiques du continent et une société caractérisée par une forte culture du dialogue et de la tolérance. Le Ghana fait figure de modèle en Afrique de l'Ouest. Le pays n'en connaît pas moins des disparités criantes entre le Sud et le Nord, où le taux de pauvreté est proche de 90% dans certaines régions. Sa frontière commune de quelque 500 kilomètres avec le Burkina Faso, théâtre de violences et de déstabilisation par les groupes djihadistes sahéliens depuis plusieurs années, et les risques d'instrumentalisation de poches de sous-développement local et des conflits autour de chefferies sont une source d'inquiétude. Ces défis mettent à rude épreuve les capacités des forces de l'ordre qui doivent s'adapter à la nouvelle donne et entreprendre des réformes pour améliorer leur service et leur image dans un contexte de faible territorialisation. La direction de la police nationale entend redynamiser sa police communautaire, mieux l'encadrer et la former, tout en développant des stratégies de lutte contre les risques sécuritaires qui pèsent sur le pays.

Le projet

La Coopération allemande GIZ a mandaté Coginta en juin 2021 afin d'assister la police nationale dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie de police communautaire, embrassant les bonnes pratiques internationales tout en l'adaptant à un contexte institutionnel et culturel propre. La police communautaire ghanéenne était jusqu'ici organisée verticalement avec des antennes locales répondant directement à une unité centrale de police. Ces dernières étaient peu intégrées aux postes de police locaux dans lesquels elles œuvraient.

Dans sa nouvelle vision, la police ghanéenne entend élargir le concept de police communautaire à l'ensemble des patrouilles des postes de police sous le commandement d'un inspecteur. Coginta accompagne ce processus de transformation à travers l'élaboration d'un vade-mecum sur la nouvelle stratégie, la conception de formations en police communautaire et la formation de formateurs des écoles de police et de personnels amenés à jouer un rôle d'instructeur.

Les réalisations

Pour formuler la nouvelle stratégie de police communautaire, une étude sur les pratiques régionales de police communautaire a d'abord été produite en 2020. Celle-ci a alimenté des échanges au cours d'un atelier de trois jours, tenu à Accra au mois de juin 2021, avec des membres de la direction nationale de la police et des experts de la police. L'atelier a été animé par Coginta.

Sur la base des résultats de l'atelier et de la vision de l'Inspecteur général de la police nationale, un document de stratégie a été produit avec l'appui technique de Coginta. Ce dernier formule la nouvelle doctrine de police communautaire et de « visibilité renforcée » de la police, qui définit la nouvelle organisation sur le terrain des patrouilles et revisite le rôle des forums de quartier comme organes consultatifs de gouvernance locaux de la police communautaire. La nouvelle stratégie a été adoptée fin 2021 par la direction de la police nationale.

En s'inspirant de la nouvelle stratégie, plusieurs ateliers de production de matériaux pédagogiques se sont déroulés à l'automne 2021. Animés par des experts de Coginta, ces ateliers ont produit les matériaux pédagogiques pour les formations en police communautaire, en gestion des postes de police et en inspection des services. Ceux-ci serviront ensuite à la production de manuels de formation dont la finalisation est prévue pour 2022. Coginta sera aussi appelée à effectuer les premières formations de formateurs sur la base de ces manuels.



GHANA

SOURCE DE FINANCEMENT

GIZ

DURÉE DU PROJET

11 mois

BUDGET

138'810 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Juin 2021 – Mai 2022

BÉNÉFICIAIRES

Service de Police du Ghana (Ghana Police Service – GPS)



Le renforcement des capacités des écoles de la Gendarmerie Nationale du Mali

Le contexte

Financé par NUFFIC, l'organe de la coopération néerlandaise dans le domaine de la formation universitaire, le projet NICHE a eu pour ambition de contribuer à la restauration de l'État de droit au Mali, en renforçant le système de l'administration de la justice à travers le développement d'institutions de formation performantes et inclusives. Le projet compte deux volets, l'un se focalisant sur l'administration et la gestion des écoles de gendarmerie au Mali et l'autre renforçant les capacités de ces écoles dans différentes matières, y compris les droits de l'homme, pour faire face à la situation sécuritaire du pays et renforcer la crédibilité du système judiciaire. Le mandat a été mené par un consortium conduit par MDF Training & Consultancy, Coginta et l'Université de Leiden.

Le projet

Coginta a organisé des visites d'étude de délégations maliennes, notamment dans des centres de formation de gendarmerie au Sénégal, et a appuyé la direction des écoles de gendarmerie dans le montage de formations techniques sur la preuve numérique, la navigation fluviale et la police de proximité. L'assistance technique fournie comprenait la rédaction des contenus de formation, la préparation de matériaux pédagogiques et la rédaction de manuels de formation. Coginta a aussi été amenée à former des formateurs des écoles dans ces matières. Un partenariat a été monté avec l'Académie de police de Savatan, en Suisse, pour conseiller la direction des écoles dans la gestion de la formation. Les formations en matière de police de proximité ont été conçues via des ateliers animés par Coginta, regroupant les écoles de gendarmerie ainsi que des experts d'EUCAP-Sahel et de la mission des Nations unies au Mali.

Les réalisations

En 2021, le projet est entré dans sa phase terminale. En janvier, Coginta a organisé deux formations de formateurs en police de proximité à l'école d'officiers de la gendarmerie à Bamako. Un binôme, comprenant un expert de Coginta et un expert malien, a animé ces formations durant 5 jours. 15 formateurs ont ainsi reçu une formation technique et pédagogique à neuf modules de police de proximité.



MALI

SOURCE DE FINANCEMENT

NUFFIC

DURÉE DU PROJET

53 mois

BUDGET

111'082 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Septembre 2016 - Janvier 2021

BÉNÉFICIAIRES

Les Écoles de gendarmerie maliennes



Étude sur la justice et la sécurité en Haïti

Le contexte

Haïti fait face à une flambée de violence sous l'impulsion des gangs qui contrôlent une bonne partie de la capitale et quelques poches urbaines du pays. Alimentés par un trafic illicite d'armes à feu et bénéficiant de soutiens au sein des élites politiques et économiques, les gangs pratiquent le racket et les enlèvements, renforcent leur organisation et se livrent à des guerres intestines faisant grimper le taux d'homicides dans le pays. Depuis le départ de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2017, les forces de police ne semblent plus en mesure de maîtriser un phénomène qui prend de l'ampleur chaque jour.

Le projet

Le PNUD a mandaté Coginta pour effectuer une analyse des gangs, expliquer la logique sous-jacente à leur prolifération et étudier les impacts économiques de cette violence. L'Étude sur la justice et la sécurité en Haïti que nous avons réalisée fait également le bilan des 10 dernières années d'appui à la réforme de la police et de la justice et propose des pistes pour une programmation pour lutter contre les gangs et renforcer l'état de droit.

Les réalisations

L'étude s'est déroulée durant toute l'année 2021. Elle repose sur une revue de la littérature ainsi que des entretiens à Port-au-Prince et dans la province. Sept localités du pays ont ainsi été sélectionnées pour une analyse approfondie. Des entretiens ont été menés avec des responsables de la Police nationale d'Haïti (PNH), des juges, des responsables de syndicats du barreau et de la police, des représentants de la société civile, des experts et des membres d'agences onusiennes et de coopération bilatérale. Outre les données collectées sur le terrain, l'étude fait également usage d'autres sources comme les données du projet ACLED sur les événements conflictuels, les sondages d'opinion du Baromètre des Amériques ou encore des données sur la criminalité et les événements protestataires fournies par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).



HAÏTI

SOURCE DE FINANCEMENT

PNUD

DURÉE DU PROJET

12 mois

BUDGET

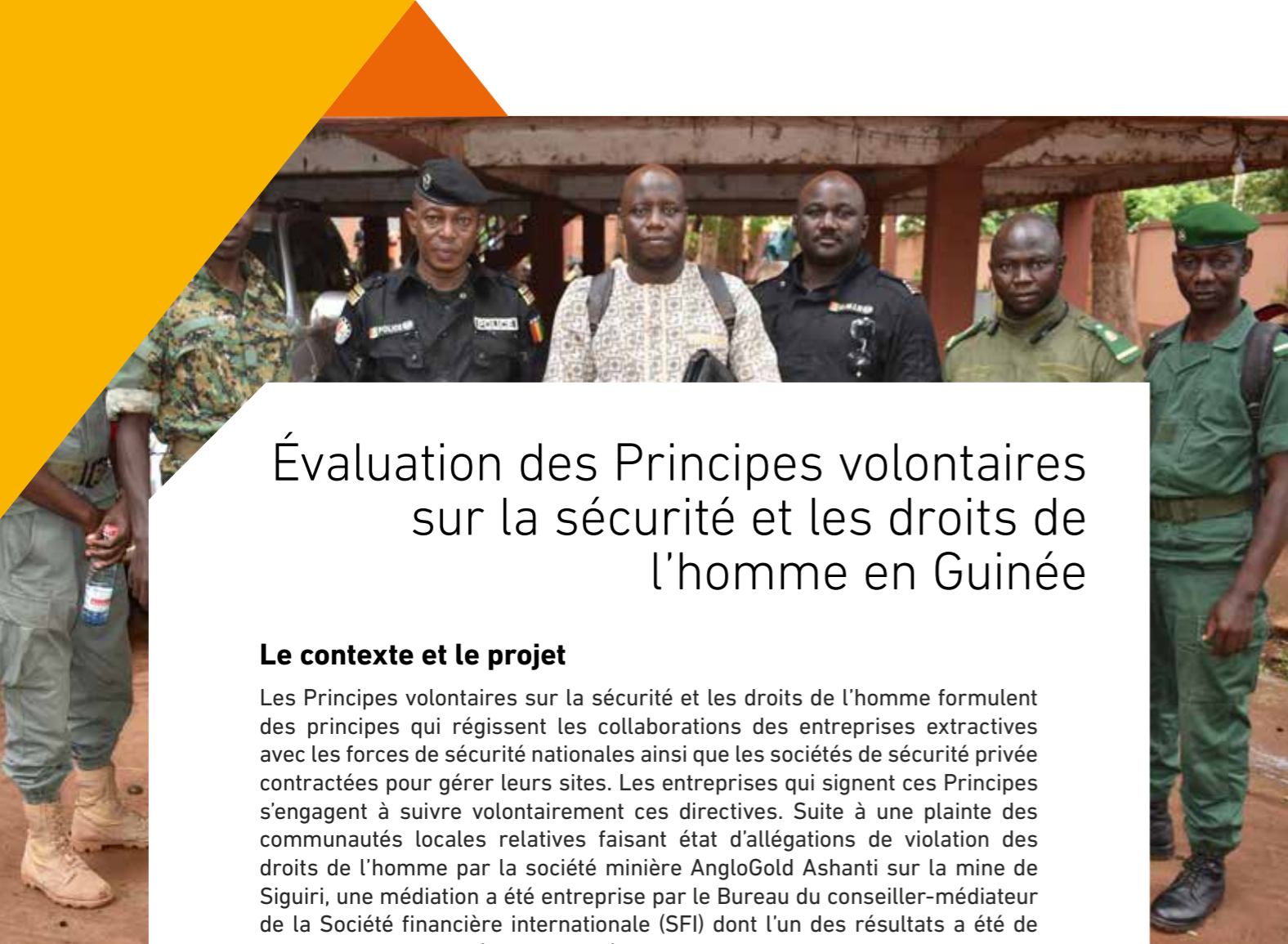
116'790 USD

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Janvier-Décembre 2021

BÉNÉFICIAIRES

Police nationale d'Haïti et ministère de la Justice et de la Sécurité publique



Évaluation des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme en Guinée

Le contexte et le projet

Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme formulent des principes qui régissent les collaborations des entreprises extractives avec les forces de sécurité nationales ainsi que les sociétés de sécurité privée contractées pour gérer leurs sites. Les entreprises qui signent ces Principes s'engagent à suivre volontairement ces directives. Suite à une plainte des communautés locales relatives faisant état d'allégations de violation des droits de l'homme par la société minière AngloGold Ashanti sur la mine de Sigiri, une médiation a été entreprise par le Bureau du conseiller-médiateur de la Société financière internationale (SFI) dont l'un des résultats a été de mettre en place une équipe de prévention des conflits sous les auspices de Search for Common Ground. Coginta a été associée à ce processus pour une évaluation et des formations sur le respect des droits de l'homme par les agents de sécurité.

Les réalisations

En juillet 2021, une formation sur les principes volontaires et les droits de l'homme au profit des forces de sécurité a eu lieu à Sigiri pendant deux journées. Les quelque 20 participants à cette formation ont eu l'opportunité de continuer leur formation sur le portail web de l'Académie de Coginta qui offre un cours sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Toujours dans le cadre de cette médiation, Coginta a également mené une mission de terrain d'un mois pour l'évaluation de l'application des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans la zone de Sigiri et Kintinian. Le rapport d'évaluation a été remis au Bureau du Conseiller-Médiateur en décembre 2021.



GUINÉE

SOURCE DE FINANCEMENT
Search for Common Ground

DURÉE DU PROJET
8 mois

BUDGET
25'505 USD

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET
Juillet 2021 – Février 2022

BÉNÉFICIAIRES
Search for Common Ground



Assistance technique pour le projet d'appui à l'amélioration de la sécurité intérieure au Tchad (PAASIT)

Le contexte

Par sa situation géographique, son enclavement et la porosité de ses frontières, la République du Tchad fait face à de nombreux défis sécuritaires marqués, notamment au niveau sous-régional, par des poches de conflits et une menace terroriste induite en Libye, au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Mali. Depuis 2015 particulièrement, le Tchad est en proie à des troubles sécuritaires récurrents dans la province du Lac, qui se manifestent par des attaques de groupes armés opérant dans les zones transfrontalières. L'année 2021 a été particulièrement meurtrière avec une recrudescence des d'attaques perpétrées par Boko Haram provoquant des pertes en vies humaines, des destructions de biens et obligeant certaines populations à des déplacements massifs. Les incursions de ces groupes armés et les tentatives d'établissement d'embryons de cellules terroristes sur une portion névralgique du territoire national ont poussé les autorités tchadiennes à mettre en place une stratégie de réponse sécuritaire adaptée à travers un engagement conséquent des Forces de sécurité intérieure (FSI) dans des opérations de démantèlement des bandes criminelles organisées et des bases terroristes.

Le projet

Mis en œuvre depuis 2017, le projet s'inscrit dans le domaine de la gestion et de la réforme du système de sécurité intérieure, préconisé par le Plan national de sécurité intérieure (PNSI). Son objectif est de contribuer à réduire et à dissiper le climat général d'impunité et d'insécurité par l'offre de sécurité comme un bien public de qualité qui répond aux besoins de l'ensemble des citoyens. Pour se faire, il concentre ses efforts sur les FSI pour le développement et la promotion d'une offre de sécurité intérieure centrée sur les attentes de la population, et l'amélioration des relations entre les FSI et les citoyens.

Dans son dispositif, le projet vise à rendre l'emploi et l'action de FSI plus efficaces, plus compétentes, plus efficaces et plus intègres. Aussi, le projet accorde-t-il une attention particulière à la formation et au renforcement des capacités des personnels de la police nationale (PN), de la gendarmerie nationale (GN) et de la garde nationale et nomade du Tchad (GNNT) dont l'action contribue à la sécurité générale des personnes et des biens mais également à la stabilité de l'État et de ses institutions.

Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet se sont poursuivies tout au long de l'année 2021 et les principales réalisations sont les suivantes :

- Renforcement du cadre politique de contrôle républicain de la sécurité intérieure à travers un appui à la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale ;
- Appui à l'élaboration de politiques et de plans de sécurité correspondant aux besoins prioritaires de sécurité ;
- Appui à la vulgarisation de la déontologie au sein des FSI ;
- Renforcement des capacités pédagogiques des FSI – formation de formateurs ;
- Appui aux écoles dans le domaine de l'ingénierie de formation ;
- Élaboration des contenus des programmes de formation de la PN, de la GN et de la GNNT sous forme de mallettes pédagogiques ;
- Renforcement de capacités de 125 officiers et agents de police judiciaire ;
- Signature du contrat de subvention avec l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad pour la mise en œuvre du projet de gouvernance locale de la sécurité (réalisation de diagnostics locaux de sécurité et mise en place des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance) ;
- Construction de cinq commissariats et cinq brigades territoriales pour renforcer le maillage territorial des FSI ;
- Accompagnement à la mise en place de la police de proximité dans 5 commissariats de la ville de N'Djamena ;
- Recyclage et formation de 676 (officiers et cadres) en matière de gestion démocratique des foules ;
- Passations de marchés de fournitures pour l'acquisition d'équipements au profit des FSI.



TCHAD

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

72 mois

BUDGET

5 574 500 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2017 - Novembre 2022

BÉNÉFICIAIRES

Forces de sécurité intérieure (Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Garde Nationale et Nomade du Tchad),

Ministères de tutelle des FSI,

Ministère de la Justice Chargé des Droits Humains,

Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale,

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Ordonnateur National du FED,

Présidence de la République,

Primature,

Assemblée Nationale,

Conseil National de Sécurité Intérieure (CNSI),

Acteurs non étatiques.



Projet d'appui à l'opérationnalisation de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel et au processus de judiciarisation au Tchad (UIST)

Le contexte

Afin d'améliorer la situation sécuritaire dans la région, les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ont mis en place en 2017 la Force conjointe du G5 Sahel (FCG5S), chargée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Cette réponse militaire a été complétée par la création de la composante police de la FCG5S, composée dans chacun des 5 pays d'Unités prévôtales et d'Unités d'investigations spécialisées (UIS), ayant pour mission la judiciarisation des opérations militaires.

La répartition du dispositif de l'UIS a été conçue par les autorités tchadiennes en prenant en compte à la fois ses engagements au sein de la FCG5S et le souci de renforcer le dispositif national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Mais jusqu'aux déploiements récents des structures de l'UIS, la réponse des autorités tchadiennes n'a pas permis une amélioration de la situation sécuritaire : les autorités tchadiennes ont toujours privilégié la réponse militaire, tandis que l'autorité judiciaire est trop souvent tenue à l'écart de l'initiative des enquêtes ou de la judiciarisation des opérations militaires. De plus, les Forces de sécurité intérieure (FSI) manquent cruellement de moyens de fonctionnement, autant que de préparation aux missions de police judiciaire.

Les défis sont donc multiples : moderniser la doctrine de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme en affirmant le rôle de l'autorité judiciaire, consolider la chaîne de judiciarisation des opérations militaires (prévôts, UIS, pôle judiciaire spécialisé), renforcer les moyens et les compétences des personnels de l'UIS, améliorer sa gouvernance, son organisation et sa gestion.

Le projet

Coginta met en œuvre le projet d'appui à l'opérationnalisation de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel et au processus de judiciarisation au Tchad en soutenant la mise en place de l'UIS tchadienne. Les activités du projet ont été réparties dans quatre domaines :

- La construction de locaux pour les antennes de l'UIS à Bol (province du Lac) et à Wour (province du Tibesti), aux côtés du bataillon tchadien de la FCG5S basé dans le Tibesti ;
- La fourniture d'équipements opérationnels et spécialisés pour les locaux et personnels de l'UIS ;
- Les formations des personnels de l'UIS, principalement en police judiciaire et aux techniques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- Le renforcement des capacités d'organisation et de coordination au niveau central de l'UIS, en matière de gouvernance comme de fonctionnement.

Les réalisations

Prenant en compte la double mission attribuée à l'UIS tchadienne par son arrêté de création, le projet a concentré ses efforts à la fois sur le renforcement de la chaîne de judiciarisation des opérations militaires, et sur la spécialisation de l'UIS dans les enquêtes relatives à la criminalité organisée et au terrorisme, tant par le choix des moyens opérationnels que par le contenu des formations. Ce renforcement des compétences opérationnelles s'est accompagné d'un appui important en matière d'organisation, de management et de gestion des unités. Un soutien important a été fourni aux cadres de l'UIS dans leurs missions quotidiennes ainsi qu'à la hiérarchie de l'UIS en matière de gouvernance et d'organisation. Des documents d'encadrement en matière d'organisation et de fonctionnement (organigrammes, projets d'arrêtés, supports de gestion, etc.) ont été produits et mis à disposition des cadres de l'UIS ; tout comme des supports pour l'activité opérationnelle (guide de management, mémento de procédures, guide de techniques d'enquête, formulaires, modèles de procédures, etc.). Au total, 57 personnels de l'UIS, 16 agents de la police technique et scientifique (PTS) et 6 prévôts, ont ainsi bénéficié de plus de 3 400 journées de formation réparties entre l'année 2020 et l'année 2021. Chaque personnel de l'UIS a bénéficié en moyenne de près de 5 mois de formation.

Les constructions des antennes de l'UIS à Bol (dans la province du Lac) et à Wour (dans la province du Tibesti) ainsi que des locaux de la coordination centrale à N'Djamena se sont achevées en 2021. L'ensemble du matériel a également été acquis au cours de l'année 2021 : moyens de mobilité, moyens radios, matériel d'investigation, équipements individuels de protection, moyens pour la vie en campagne, etc.



TCHAD

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

30 mois

BUDGET

EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2019 – Avril 2022

BÉNÉFICIAIRES

Ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration

Direction générale de la Police Nationale

Direction générale de la Gendarmerie Nationale

Ministère de la Justice, Pool Judiciaire Spécialisé



Projet d'appui à la Force multinationale mixte pour la stabilisation du bassin du lac Tchad et la protection des populations (STABLAC)

Le contexte

La Force multinationale mixte (FMM) est un dispositif de stabilisation ayant pour objectif la lutte contre Boko Haram et d'autres groupes armés non étatiques dans les pourtours du bassin du lac Tchad. Sa mise en place, sous sa forme actuelle, a été actée par les pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et le Bénin en 2014. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a apporté son plein soutien à son établissement. En 2015, la FMM a ainsi été déployée, avec un siège opérationnel désormais établi à N'Djamena, au Tchad. Composée de 8000 hommes environ, la FMM est divisée en quatre secteurs. Chaque contingent qui la constitue est déployé sur son territoire national et opère en priorité sur ce dernier :

- Le Secteur 1 correspond à la Brigade camerounaise de la FMM, avec un État-major basé à Mora.
- Le Secteur 2 correspond à la Brigade tchadienne de la FMM, avec un État-major basé à Bagasola.
- Le Secteur 3 correspond à la Brigade nigériane de la FMM et couvre l'extrême nord-est du Nigéria, avec un État-major basé à Baga.
- Le Secteur 4 correspond à la 5ème région militaire du Niger qui englobe l'extrême sud-est du Niger, le long de la rivière Komadougou, avec un État-major basé à Diffa.

Le projet

L'Union européenne a confié à Coginta la mise en œuvre du projet d'appui à la Force multinationale mixte pour la stabilisation du bassin du lac Tchad et la protection des populations, afin de contribuer à la restauration d'un environnement sûr et sécurisé dans les territoires touchés par Boko Haram, grâce notamment à une coopération régionale accrue. Ce projet a pour vocation l'amélioration de l'efficacité de la FMM à travers un renforcement

de ses capacités opérationnelles, infrastructures, communications et transports ; mais également par le renforcement de ses capacités de planification, de coordination et d'échange de renseignements. Le projet a également pour objectif de permettre à la FMM de mieux soutenir la stratégie de stabilisation régionale de l'Union africaine par la promotion du respect des droits humains et la réalisation d'actions civilo-militaires au profit des populations.

Le projet prévoit notamment :

- Fourniture d'équipements spécialisés en radiocommunications, surveillance, appareils de contre-mesure contre les engins explosifs improvisés (EEI) ;
- Fourniture d'embarcations et formation des équipages nautiques ;
- Réalisation d'infrastructures de type poste nautique avancé ;
- Formations au droit international humanitaire (DIH), droit international sur les droits de l'homme, cadre d'éthique et déontologie ;
- Formations en contre-mesure EEI et en pilotage de drones ;
- Actions civilo-militaires dans les 4 secteurs de la FMM ;
- Actions de sensibilisation à la judiciarisation de l'action militaire ;
- Mise en place d'un système de gestion des actifs.

Les réalisations

Commencé en juillet 2021, le projet a essentiellement porté ses efforts sur la rédaction des documents techniques liés aux 12 passations de marchés prévues. La quasi-totalité des spécifications techniques ont ainsi été validées par la FMM ainsi que les programmes de formation. De manière plus détaillée on peut relever :

- La validation des spécifications techniques de la prestation ISR et surveillance aéroportée ;
- La validation du concept architectural des postes avancés et de maintenance nautique ainsi que les types d'embarcations retenus ;
- La validation des appareils de radiocommunication en lien avec les schéma directeur des radicomunications de la FMM ;
- L'organisation et la tenue du premier comité de pilotage du projet ;
- La tenue de la première session de formation de 60 formateurs en unités nautiques ;
- La conception, validation et diffusion des outils de communication.



SOURCE DE FINANCEMENT
Union européenne

DURÉE DU PROJET
24 mois

BUDGET
40 800 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET
Juillet 2021 – Juin 2023

BÉNÉFICIAIRES
Force multinationale mixte (FMM)

TCHAD



Projet d'appui au renforcement de l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables en République de Guinée (PARAJ)

Le contexte

Face au double contexte marqué par la difficulté d'accès à la justice des personnes en besoin d'assistance judiciaire et l'inexistence d'une aide juridictionnelle effective en Guinée, certaines initiatives ont, au cours de ces dernières années, été entreprises dans le but de répondre - entre autres - aux nombreux besoins exprimés par les victimes de violations de leurs droits fondamentaux, et les personnes en détention provisoire prolongée. Des cliniques juridiques et maisons de justice ont ainsi été mises en place afin d'assister gratuitement les personnes ne disposant pas de moyens suffisants pour faire valoir leurs droits devant la justice.

Le projet

L'objectif global du projet est d'appuyer les organisations de la société civile en matière de consolidation de l'État de droit, à travers le renforcement de l'accès à la justice des personnes vulnérables et la lutte contre l'impunité en République de Guinée.

Il vise notamment à renforcer, pérenniser et étendre aux régions de Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré, les actions d'assistance juridique et judiciaire des cliniques juridiques, et à les combiner avec les actions d'information, sensibilisation et médiation-conciliation des maisons de justice. Ceci en faveur d'une justice de proximité plus efficace, holistique et inclusive pour les personnes vulnérables et indigentes, notamment les mineurs, les détenus, et les victimes de violences basées sur le genre ou autres violations graves des droits humains.

Il est mis en œuvre sous la coordination de Coginta, en partenariat avec Les Mêmes droits pour tous (MDT), l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) et Avocats Sans Frontières France (ASFF).

Le projet intervient directement dans la zone spéciale de Conakry, et les régions de Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré, à travers les cliniques juridiques et les maisons de justice représentées dans ces localités. Il

a cependant une couverture nationale car, à partir des localités citées ci-dessus, des besoins de l'ensemble des préfectures sont couverts à travers des missions d'assistance juridiques déployées au besoin.

Les réalisations

Les activités opérationnelles du projet ont effectivement démarré en janvier 2021, et sur l'année, les résultats ci-dessous ont été atteints :

- Les cliniques juridiques de l'OGDH et MDT sont équipées et opérationnelles dans cinq régions de la Guinée ;
- Une base de données (GESTICE) des actions d'assistance juridique et judiciaire des cliniques juridiques et des maisons de justice a été créée et ses utilisateurs formés ;
- Un manuel de prise en charge de l'assistance juridique et judiciaire gratuite a été élaboré ;
- 727 dossiers (dont 579 correctionnels et 148 criminels) sont traités à travers les services de l'assistance judiciaire gratuite des cliniques juridiques de l'OGDH et MDT, au bénéfice de 1'085 personnes ;
- 500 personnes, dont 289 femmes, ont été assistées par les maisons de justice à travers l'information, la médiation et la conciliation ;
- 3 conventions entre trois universités et les cliniques juridiques sont signées, et 9 étudiants de ces universités ont bénéficié de stages au sein des cliniques juridiques ;
- Une convention entre le Barreau de Guinée et les cliniques juridiques est signée afin de renforcer la coopération avec les avocats ;
- 30 numéros d'émissions radios interactives sur des thématiques spécifiques aux questions de droits de l'homme sont organisées dans les zones d'intervention du projet ;
- Une évaluation des besoins de formation des acteurs est réalisée et a permis d'identifier 8 thématiques prioritaires de formation inscrites dans un plan de formation.



GUINÉE

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

32 mois

BUDGET

1 750 000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2020 – Juillet 2023

BÉNÉFICIAIRES

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables

Ce projet cible principalement les personnes vulnérables et indigentes, notamment :

- Victimes de violations graves des droits humains ;
- Détenus en détention arbitraire ou provisoire prolongée ;
- Victimes de traite/ Migrant en situation de vulnérabilité ;
- Victimes de violences basées sur le genre ;
- Mineurs victimes ;
- Mineurs en conflit avec la loi ;
- Personnes atteintes de handicap, de maladie grave ou de troubles mentaux.



Programme d'appui à la réforme du secteur de sécurité en République de Guinée - Volet sécurité intérieure (PARSS3)

Le contexte

La stratégie nationale d'actions prioritaires (SNAP) de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en République de Guinée a été approuvée en mai 2014. Au cœur du processus, figure l'objectif de restaurer l'autorité et la légitimité des services de sécurité intérieure auprès de la population, en rétablissant le contrat social entre ces forces de sécurité et les communautés qu'elles sont censées protéger, en renforçant leurs capacités d'action et professionnalisme. La SNAP insiste sur le rôle majeur et spécifique qui doit être joué par la police et la protection civile pour améliorer la sécurité des personnes et des biens en Guinée, et restaurer l'autorité et la légitimité des services de sécurité intérieure auprès de la population.

Dans cette perspective, l'Union européenne (UE) est engagée depuis plusieurs années dans une dynamique d'accompagnement du processus de la RSS. Le troisième projet d'appui à la réforme du secteur de la sécurité (PARSS) contribue ainsi à renforcer le ministère de la Sécurité et de la Protection civile (MSPC) dans l'exercice de ses missions régaliennes, sur les deux piliers de la police et de la protection civile.

Le projet

Le projet a pour objectif d'appuyer les efforts du gouvernement en matière de consolidation de l'État de droit, de gouvernance, de promotion des principes démocratiques et de protection des droits humains, et en particulier de contribuer à créer et à pérenniser un climat social, économique et politique pacifié en améliorant les services de sécurité à la population.

Le projet est mis en œuvre par CIVIPOL, en partenariat avec Coginta qui a la responsabilité de plusieurs composantes : l'appui institutionnel et organisationnel au MSPC, le renforcement de la gouvernance locale de la sécurité, ainsi que la communication et la visibilité du projet.

Le projet est conduit en collaboration avec le ministère de la Sécurité et de la Protection civile (MSPC), le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), le ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration (MFPREMA).

Les réalisations

Le projet a pris fin au mois de Juin 2021 et les résultats suivants ont été atteints.

- Appui au renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles du MSPC :
- 34 textes portant sur l'organisation et le fonctionnement des directions et services du MSPC (décrets et arrêtés) ont été signés et ont permis aux directions et services de disposer de textes et de cadres organiques qui définissent clairement les missions de chacun et permettent des échanges plus efficaces.
- Les textes d'organisation de la sécurité publique ont été vulgarisés et la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) est désormais au cœur de la mise en œuvre de la police de proximité et du renforcement du lien de confiance avec la population. Le nombre de rapports transmis au Centre national d'information et de coordination de la DCSP a augmenté.
- Le tableau de bord de la sécurité publique mis en place avec l'appui du projet est effectif. Le nombre de services contribuant à la collecte des données en la matière est en constante augmentation ; ce qui permet au MSPC de disposer de statistiques fiables et à jour quant aux infractions relevées sur le territoire.
- Le Service central de documentation criminelle (SCDC) et le Service d'identification des auteurs d'infractions (SDIA) sont opérationnels et assurent la collecte et l'exploitation des renseignements judiciaires. Le nombre de comptes rendus d'infractions et de comptes rendus d'enquête transmis par les services de police a significativement augmenté.
- La division de la police technique et scientifique (PTS) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est opérationnelle. Les agents de la PTS et des commissariats centraux sont en mesure de signaler les individus en cause. Le nombre de signalisations est d'ailleurs en augmentation constante (258 en 2018 contre 843 en juin 2021).
- Le ressenti de la population vis-à-vis de l'action globale de la police a été amélioré : 61,25% des personnes sondées en 2021 contre 41% en 2018 estiment que l'action de la police s'est améliorée.

Consolidation de l'opérationnalisation de DRH :

- Le taux des effectifs du département identifiés et postés en application du statut a augmenté : il est estimé à 94% sur le deuxième trimestre 2021 contre 40% en 2018. Le MSPC assure désormais pleinement la gestion dans l'emploi et la carrière des agents de police et de protection civile.
- La base de données de la DRH du MSPC est opérationnelle. Le taux des effectifs dont la situation réelle y est reflétée, est en augmentation.

Les données de la base de données sont également disponibles dans le système unique d'information de la fonction publique.

- Le taux d'actes de gestion gérés en application des statuts et des textes d'application est en constante augmentation. Il est estimé à 86 % en 2021 contre 20% en 2018.
- Le ressenti du personnel de la police et de la protection civile sur les pratiques du recrutement en termes d'efficacité, de transparence et d'équité s'est amélioré : passant de 58% en 2018 à 82.2% en 2021.

Gouvernance locale de la sécurité :

- Dans les communes de Coyah et Dubréka, deux Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ont été mis en place et sont désormais opérationnels. Chacune de ces communes dispose d'un plan local de sécurité proposé par son CLSPD. Ce plan est intégré au plan de développement local à Coyah, à la suite d'un processus de plaidoyer. Tous les Chefs de quartiers de ces communes ont été formés à la résolution des conflits, à la prévention de la délinquance mais également à l'organisation et l'animation de forums locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Ils ont organisé au moins une session dans leur quartier. On y relève une participation globale de près de 2'172 personnes, dont 587 femmes.
- Dans les communes Matam, Matoto et Ratoma, les CLSPD sont redynamisés suite au renforcement de leurs capacités par la formation de leurs membres sur leurs rôles et attributions, ainsi que la mise à leur disposition d'outils et de moyens de fonctionnement et d'opérationnalité. Chacune de ces communes dispose désormais d'un plan local de sécurité proposé par son CLSPD. Les chefs de quartiers de ces localités ont aussi été formés à la résolution de conflits, la prévention de la délinquance ainsi qu'à l'organisation et l'animation de forums locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. 90 sessions ont été organisées et ont réuni près de 4'250 personnes dont 1'572 femmes.
- Le dialogue entre la police, les autorités locales et la société civile sur les enjeux sécuritaires et la prévention de la délinquance dans les zones d'intervention du projet a été renforcé, grâce à l'amélioration du niveau de confiance de la population vis-à-vis de la police selon l'enquête d'opinion menée à la fin du projet. Dans les communes de Coyah et Dubréka, le niveau de confiance est passé de 32,28% en 2016 à 50,5% en juillet 2021. Dans les communes de Matam, Matoto et Ratoma, il atteignait 45,64% en 2017 et est désormais à 57,2%.
- 23 membres représentants des CLSPD de Coyah, Dubréka, Matam, Matoto et Ratoma, ont vu leurs capacités renforcées en gestion de projet. 139 secrétaires administratifs des bureaux de quartier ont été outillés sur les techniques de synthèse et de rédaction de procès-verbaux.

- Les bureaux des cinq CLSPD ont été équipés en matériel informatique et bureautique, en mobilier de bureau et en consommables pour assurer leur fonctionnement sur une certaine durée.

Initiative « Policiers référents » dans les communes de Coyah, Dubréka, Matam, Matoto et Ratoma :

- 59 policiers volontaires ont été équipés et formés à la pédagogie, la méthodologie d'organisation des séances de sensibilisation en classe, ainsi que sur les 12 thématiques développées dans le Guide du policier référent.
- De nombreux outils pédagogiques ont été produits et distribués aux policiers référents et aux écoles bénéficiaires : 130 Guides pratiques les policiers référents, 4'000 dépliant, 60 affiches ainsi que 60 boîtes à images.
- 334 séances de sensibilisation ont été réalisées dans 27 écoles. Elles ont permis de toucher 17'353 élèves, dont 7'284 filles.
- 97,39% des élèves sondés se sont dits satisfaits des séances de sensibilisation et au moins 74,84% estiment avoir positivement changé leur perception du policier.
- 5 motos ont été mises à la disposition des commissariats de Matam, Matoto, Dabompa, Sonfonia et Ratoma (à raison d'une moto par commissariat), elles ont facilité le déplacement des policiers référents vers les écoles bénéficiaires du projet. A la fin de celui-ci elles sont restées affectées dans les commissariats afin que l'initiative puisse se poursuivre.

Transversale communication :

- Un service de communication et de relations publiques a été mis en place et est désormais opérationnel au sein du MSPC. Avec l'appui du projet, ce service dispose de tous les moyens pour assurer la communication tant interne, qu'externe du département. Cet appui a consisté à l'élaboration de textes instituant et organisant le service, sa dotation en matériels informatiques, bureautiques et techniques, et à la formation de son personnel.
- Des capsules vidéo de prévention et de lutte contre le COVID-19 ont été réalisées. Elles ont permis de sensibiliser les policiers et de placer les CLSPD au cœur de la lutte contre le COVID-19 dans leur commune.
- La vulgarisation des rôles et missions de la police et de la protection civile a permis une large sensibilisation de la population sur les actions de réformes engagées au sein de ces services à travers différents canaux de communication : 8 newsletters ont été élaborées, 28 émissions radio et télévision produites, 32 spots radios diffusés en

5'837 passages à travers 4 radios à forte audience dans les zones du projet. 5 capsules vidéo ont également été réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux.

- Des conférences-débats, visites de médias, séances de sensibilisation, ont permis de favoriser une relation d'échange et de collaboration entre des groupes (jeunes de quartiers, étudiants, journalistes, etc.) et les agents de police et de protection civile.
- La couverture médiatique des actions du projet a contribué à informer les citoyens, mais aussi des acteurs étatiques et non étatiques, de l'appui de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée.



GUINÉE

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

40 mois

BUDGET

1'928'950 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Mars 2018 – Juillet 2021

BÉNÉFICIAIRES

Ministère de la Sécurité et de la protection civile (MSPC),

Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation (MATD),

Ministère de la Fonction publique de la réforme de l'État et de la modernisation de l'administration (MFPREMA),

Autorités locales et populations des communes de Matam, Matoto, Ratoma, Coyah et Dubréka ;

Divers collèges et lycées.



Projet d'appui à la politique nationale de contrôle du trafic et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée en Côte d'Ivoire (CISALW)

Le contexte

Si la Côte d'Ivoire a retrouvé une stabilité relative depuis la crise post-électorale, toutefois certains facteurs à l'origine de la décennie de crises politico-militaires sont encore présents dans la société ivoirienne et la réconciliation nationale est loin d'être aboutie. Le recours à la violence reste possible compte tenu de la disponibilité d'armes de guerre sur le territoire national, de divisions persistantes au sein de l'armée et de la présence d'ex-combattants non éligibles au programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Plusieurs événements récents ont montré à quel point l'enjeu des armes est essentiel dans la sécurisation du pays, des conflits intercommunautaires récurrents (dans lesquels l'usage d'armes à feu fait fortement augmenter le nombre de victimes) aux attaques diverses contre les forces de sécurité (avec notamment des vols d'armes et de matériel qui soulignent des lacunes de sécurité et de gestion).

Ce risque, présent en Côte d'Ivoire, s'inscrit dans une problématique régionale majeure. Selon la CEDEAO, environ 8 millions d'ALPC circuleraient illicitement au sein de ses États membres. La prolifération et la circulation illicites des ALPC en Afrique de l'Ouest soutiennent l'émergence d'une criminalité transnationale organisée et des mouvements extrémistes violents, et entretiennent sur le plan interne un risque latent de violence armée, dans les espaces urbains (criminalité, trafics) comme ruraux (axes routiers, sites d'orpillage, zones frontalières, etc.).

Dans cette perspective, la maîtrise et le contrôle des ALPC constituent une priorité nationale et urgente pour la Côte d'Ivoire. Avec l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, une dynamique s'est créée au sein des États membres, non seulement pour harmoniser leur législation nationale avec cet instrument, mais aussi pour tenir compte du caractère régional de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC dans un contexte marqué par une augmentation de la criminalité transnationale et la menace terroriste.

Le projet

Le projet qui s'est clôturé en juin 2021 visait à appuyer la politique nationale de Côte d'Ivoire de contrôle du trafic et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée. Il avait spécifiquement pour objectifs de :

- Renforcer les capacités nationales de contrôle des armes et munitions détenues par les Forces de Défense et de Sécurité pour réduire les risques de perte, vol ou détournement.
- Améliorer le cadre légal et réglementaire en intégrant les exigences de la Convention de la CEDEAO et des engagements régionaux et internationaux de l'État ivoirien pour permettre un contrôle effectif sur le trafic et la circulation illicites des ALPC en Côte d'Ivoire.
- Renforcer la coopération régionale, notamment en matière policière et judiciaire, de contrôle et de lutte contre le trafic illicite des ALPC.
- Contribuer à la prévention de la violence armée en période électorale par des actions de plaidoyer, communication et sensibilisation sur les enjeux relatifs à la prolifération et l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre.

Les réalisations

L'enquête nationale sur les armes de petit calibre et la violence armée en Côte d'Ivoire (dans un contexte sous régional marqué par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée) a été finalisée au premier trimestre 2021. Elle a fait l'objet d'une présentation publique le 19 mai 2021, en présence des acteurs concernés par les questions de sécurité et la problématique des armes. Pour mémoire, le questionnaire de l'enquête a été administré à 3'077 personnes tandis que 169 entretiens qualitatifs ont été conduits auprès de représentants de l'Etat (autorités administratives, autorités judiciaires, commandants FDS, responsables de centres de santé) et de représentants de la société civile (associations de Dozos, chefs coutumiers et leaders religieux...). Au bilan, l'enquête représente une contribution majeure à la politique nationale dans ce domaine. Par la richesse des informations collectées, elle constitue un outil précieux de compréhension de la situation présente et ouvre également quelques pistes d'actions pertinentes pour l'avenir au travers de 10 recommandations.

Un guide présentant la description technique des ALPC présentes en Côte d'Ivoire (marquées et non marquées mais dont la présence a déjà été documentée) a également été élaboré et largement distribué au sein des Forces de Défense et de Sécurité afin de développer leurs capacités d'identification et de lutte contre les trafics illégaux d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.

Le projet comprenait en outre une dimension régionale et un atelier à l'endroit des états membres de la CEDEAO a ainsi été organisé du 23 au 26 mars 2021, sur la sécurité physique et la gestion des stocks des armes, ainsi que la coopération policière et judiciaire dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. 70 participants de 13 pays d'Afrique de l'Ouest ont participé pendant 3 jours à ce forum qui a

permis d'échanger sur les bonnes pratiques en vigueur dans la région ainsi que sur les acquis du projet CISALW.

3 opérations de marquage d'armes ont également été conduites avec l'appui du projet et avec les machines de marquage qui avaient été fournies l'an passé. 1'201 armes appartenant aux Forces de Défense et de Sécurité ont ainsi été marquées à Bouaké, Yamoussoukro et San Pedro entre avril et juin 2021. 20 armuriers/responsables de dépôts ont aussi pu être formés sur les techniques d'enregistrement, d'entreposage et de gestion des stocks des armes du 4 au 6 mai 2021.

Le projet prévoyait également une activité de sensibilisation des cadres de haut niveau afin de positionner la question du contrôle des armes et des munitions à son juste niveau et de faire de ce sujet une priorité de commandement en incluant notamment la gestion ressources humaines des personnels qualifiés. Un atelier au profit de 30 cadres issus des Forces de Défense et de Sécurité a en ce sens été organisé du 18 au 29 mai 2021 afin de les sensibiliser sur le dispositif légal et réglementaire relatif au marquage, au traçage et au stockage des armes.

Finale­ment, un atelier de renforcement des capacités des parlementaires ivoiriens nouvellement élus a été organisé du 16 au 18 juin 2021 à Bassam, sur les instruments régionaux et internationaux de contrôle des armes légères et de petit calibre. 58 participants ont assisté à l'évènement dont les 44 membres de la Commission défense et sécurité récemment constituée. L'atelier a été ouvert par le ministre de la Sécurité dont la présence souligne l'importance de cette thématique pour les autorités ivoiriennes.



SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

21 mois

BUDGET

2'499'558.52 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Octobre 2019 – Juin 2021

BÉNÉFICIAIRES

État ivoirien

Conseil national de Sécurité (CNS)

Commission Nationale ALPC

Forces de Défense et de Sécurité

Acteurs de la société civile

Communautés en situation d'insécurité



Projet d'appui à la sécurisation et à la valorisation de l'exploitation aurifère artisanale comme facteur de développement et de cohésion sociale au Nord de la Côte d'Ivoire (SECORCI)

Le contexte

La Côte d'Ivoire est actuellement le 7ème producteur d'or en Afrique, sa production annuelle est passée de 12.4 tonnes en 2011 à 34.4 tonnes en 2020 rendant le pays attractif pour la main d'œuvre et pour les intermédiaires revendeurs d'or. Toutefois, les professionnels du secteur minier ivoirien estiment que 50% de la production nationale d'or serait exportée illégalement, notamment via le Mali ou le Burkina Faso. De fait, entre 2006 et 2016, l'orpaillage clandestin aurait fait perdre à l'État ivoirien, 479,22 milliards de FCFA, soit plus de 730 millions d'euros.

Dans de nombreuses localités, l'exploitation artisanale de l'or constitue désormais la principale activité socioéconomique et concerne pratiquement toutes les franges de la population : enfants, jeunes, personnes âgées, autochtones, allochtones et allogènes, etc. Si l'exploitation aurifère pourrait être un véritable levier de développement au profit des populations, elle concentre, sur beaucoup de sites, de véritables défis. Trop souvent, les sites d'orpaillage sont caractérisés par le manque de salubrité, le recours au travail des enfants, la déscolarisation, la promiscuité, la prostitution, les maladies et les risques accrus d'infection (VIH/SIDA, MST), la destruction de l'environnement, le banditisme, l'utilisation de produits nocifs ou encore l'accaparement des terres cultivables. Les sites d'orpaillage sont aussi connus pour être le lieu d'évènements tragiques (éboulements, affrontements meurtriers, etc.) et d'insécurité, de violences, voire de conflits avec les populations locales, de corruption et prises illégales d'intérêt.

Dans un contexte régional marqué par l'insécurité et la montée du terrorisme, il n'est pas à exclure la récupération de certains de ces sites par des groupes armés non étatiques. Ceci, à des fins de recrutement de combattants, comme cela a pu être constaté dans les pays voisins, ou encore comme une manne génératrice de revenus avec le prélèvement de taxes, voire, dans le pire des cas, la gestion de leur exploitation.

Le projet

Le projet s'inscrit dans la politique nationale du gouvernement ivoirien pour la rationalisation de l'orpaillage. Financé par l'UE, ce projet a pour objectif de créer des conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion sociale. Plus spécifiquement, il s'agit dans le département de Tengréla, dans la région de la Bagoué et le district des Savanes, à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire, dans une zone frontalière avec le Mali, de :

- Contribuer à la structuration de l'activité d'exploitation artisanale de l'or pour canaliser les retombées économiques et en faire un levier de développement local ;
- Contribuer à la prévention des conflits et à la cohésion sociale au sein d'une zone aurifère de manière durable et participative ;
- Garantir la sécurité publique du quotidien des populations en zone aurifère et lutter contre les trafics illicites et la criminalité organisée liés à l'exploitation artisanale de l'or.

Les réalisations

Dès les premiers mois de mise en œuvre, l'Action a appuyé la cellule civilo-militaire de Tengréla. Elle a rédigé son règlement intérieur et ses statuts qui ont été validés en session plénière le 21 septembre 2021. Une formation a été organisée à l'endroit de 39 de ses membres sur le code minier et les dispositions relatives à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), en partenariat étroit avec le ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, les 9 et 10 novembre 2021.

Un appui a été consacré au Comité technique local (CTL) de Tengréla, dont la mission est de lutter contre l'orpaillage clandestin, mais aussi de coordonner, organiser, et suivre la mise en œuvre de l'ensemble des activités contribuant à la rationalisation de l'orpaillage dans le département. L'équipe projet a notamment contribué à la rédaction de son règlement intérieur, validé en session plénière le 21 novembre 2021. Une formation sur le code minier et les dispositions relatives à l'EMAPE s'est déroulée du 25 au 26 novembre 2021 à l'endroit de 15 de ses membres.

Des membres de la cellule civilo-militaire (CCM) et du CTL ont été mobilisés pour la définition des messages et images de la future campagne de sensibilisation sur le Code minier et les dangers liés à l'exploitation

artisanale illégale. 24 participants à la réunion des 7 et 8 décembre 2021 ont ainsi retenu 8 thématiques à aborder (l'application du code minier, la protection de l'environnement, etc.) qui seront ensuite dupliquées sous la forme de spots radios et d'images pour illustrer du matériel pédagogique (affiches, boîtes à images, t-shirts et dépliants notamment).

La conduite de l'étude qualitative spatio-socio-sécuritaire a également démarré le 15 novembre 2021. Celle-ci doit être assortie d'une analyse des problématiques sociales, environnementales, sanitaires, sécuritaires et conflictuelles dans le département de Tengréla. 62 entretiens ont ainsi été conduits auprès de 122 répondants (autorités administratives, chefs coutumiers, orpailleurs, etc.), par deux sociologues ivoiriens, recrutés pour l'occasion. Une série de photos et de vidéos a également été réalisée par une société spécialisée pour compléter l'étude.

Finalement, les sites pour la construction du Centre de formation à l'artisanat minier (CEFAM), de la salle polyvalente et du poste avancé de la gendarmerie à Papara ont été formellement désignés par les autorités ivoiriennes. Les plans de ces infrastructures ainsi que ceux pour la réhabilitation de la brigade de Tengréla ont été validés par les différentes parties prenantes de l'Action.



CÔTE
D'IVOIRE

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

18 mois

BUDGET

2'500'000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Juillet 2021 – Janvier 2023

BÉNÉFICIAIRES

Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire

Police Nationale de Côte d'Ivoire

Ministère des Eaux et Forêts

Préfecture du Département de Tengréla

Cellule civilo-militaire du département de Tengréla

Comité technique local du département de Tengréla

Coopératives minières artisanales de Papara, Nafanabasso et Kanakono

Populations du département de Tengréla



Projet d'appui à l'opérationnalisation de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel et au processus de judiciaire des fuseaux Centre et Est, et leurs zones limitrophes (UISN)

Le contexte

Afin d'améliorer la situation sécuritaire dans la région, les pays du G5 Sahel ont mis en place en 2017 la Force conjointe du G5 Sahel (FCG5S), chargée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Cette réponse militaire a été complétée par la création de la composante police de la FCG5S, composée dans chacun des 5 pays d'Unités prévôtales et d'Unités d'investigation spécialisées (UIS), ayant pour mission la judiciaire des opérations militaires.

Au Niger, les UIS dépendent des antennes régionales du Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (SCLCT/CTO), structure interministérielle à vocation nationale regroupant du personnel de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la garde nationale. Le SCLCT/CTO a vocation à coordonner, diriger et traiter l'ensemble des enquêtes relatives à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Niger a déployé une UIS à Bankilaré et dispose d'antennes à Diffa, Ouallam, et Agadez.

L'installation des UIS – avec l'appui du projet – au plus près des interventions militaires et notamment de la zone d'action de la FCG5S permet de réduire considérablement les délais d'intervention et de transport sur les lieux de commission d'infractions terroristes ce qui devrait notablement contribuer à l'amélioration du traitement des dossiers. Dans cette perspective, la pleine fonctionnalité ainsi que la sécurisation des antennes sont des conditions sine qua non à la réussite de leurs missions.

Le projet

Coginta met en œuvre le projet d'appui à l'opérationnalisation de la composante police de la Force conjointe du G5 Sahel et au processus de judiciaire des fuseaux Centre et Est, et leurs zones limitrophes, en soutenant le SCLCT/CTO. Les activités du projet ont été réparties dans quatre domaines :

- La construction de locaux pour les antennes de l'UIS à Agadez, Diffa et Téra ;
- La fourniture d'équipements opérationnels et spécialisés pour les locaux et personnels de l'UIS ;
- Les formations des personnels de l'UIS, principalement en police judiciaire et aux techniques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ;
- Le renforcement des capacités d'organisation et de coordination du SCLCT/CTO, en matière de gouvernance comme de fonctionnement.

Les réalisations

Les locaux des UIS de Diffa ont été remis au SCLCT/CTO en novembre 2021. Les bâtiments préexistants ont été entièrement rénovés permettant désormais à l'unité de disposer de 4 bureaux et d'une grande salle de réunion. Des locaux de garde à vue ont été construits prévoyant des cellules ainsi qu'une salle de surveillance. Une base vie permet désormais l'hébergement de 35 personnels avec des dortoirs distincts pour la hiérarchie et pour le personnel féminin. La clôture du site a été renforcée et un dispositif sécuritaire adapté a été installé. A Téra, il n'existait pas de locaux pour les UIS, une infrastructure similaire à celle de Diffa a été construite entièrement et remise au SCLCT/CTO en décembre 2021. Celle d'Agadez – avec un aménagement semblable – sera livrée au premier trimestre 2022 du fait de la désignation tardive du site par les autorités.

Les locaux des UIS sont remis clefs en main à la partie nationale, ce qui signifie entièrement meublés, dotés de matériels informatiques adaptés et de moyens radiocommunications. Les infrastructures sont reliées aux réseaux d'eau et d'électricité mais elles disposent également d'un forage et d'un dispositif d'énergie solaire pour pallier les irrégularités du réseau électrique national. Des moyens de mobilité ont également été mis à disposition, 11 véhicules et 9 motocyclettes. Des moyens techniques spécialisés pour les investigations ont aussi fait l'objet d'une remise (au mois de juin 2021), notamment de matériel d'identification biométrique ainsi que des logiciels d'analyse criminelle et d'analyse de données téléphoniques.

129 agents du SCLCT/CTO ont été formés par Coginta en 2021. La formation Police Judiciaire s'est achevée au premier trimestre, pour mémoire, elle portait essentiellement sur la qualification des infractions terroristes, la réalisation des actes procéduraux et leur utilité, avec des cas pratiques et la rédaction de procès-verbaux. La division Intervention et Protection (l'une

des trois divisions du SCLCT/CTO) a bénéficié également de 3 sessions de formation, 42 de ses agents ont ainsi pu suivre des enseignements pratiques et théoriques en matière de commandement, intervention, escorte, transfèrement et sensibilisation aux engins explosifs improvisés. Une formation aux techniques de surveillance et de filature a aussi été organisée en mai 2021, pour 20 enquêteurs, en partenariat avec l'ambassade de France au Niger. Une session de formation en criminalistique numérique s'est tenue pour 16 agents du SCLCT/CTO en septembre 2021 afin de leur permettre la récupération de données depuis un téléphone saisi et leur transfert sur d'autres médias ainsi que leur analyse par différents logiciels fournis par le projet. Un stage a également été organisé pour au profit de 15 techniciens en identification criminelle en octobre 2021. Finalement, en collaboration avec Interpol, une formation sur l'identification biométrique et l'emploi du matériel fourni par le projet s'est tenue en octobre 2021 également, pour 12 stagiaires.

Enfin, afin de renforcer la coopération opérationnelle du SCLCT/CTO avec les autres forces de défense et de sécurité et les acteurs associés à la judiciarisation de la lutte contre les groupes armés non étatiques, un atelier a été organisé le 9 septembre 2021 à Niamey en partenariat avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP). Réunissant 50 participants, celui-ci a permis également de présenter les UIS, leur mandat ainsi que le G5 Sahel et la FCG5S.



NIGER

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

30 mois

BUDGET

3'499'164.48 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

1er novembre 2019 – 30 avril 2022

BÉNÉFICIAIRES

Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (SCLCT/CTO) et ses antennes



Projet de soutien à la création d'un escadron polyvalent de la Garde Nationale du Niger (EP-GNN)

Le contexte

Le Niger s'étend sur une surface de 1'270'000 km², dont les trois quarts sont désertiques. La population nigérienne a atteint environ 22 millions d'habitants en 2019. Le pays partage des frontières internationales avec sept pays voisins : la Libye au nord-est, le Tchad à l'est, le Nigéria et le Bénin au sud, le Burkina Faso et le Mali à l'ouest et l'Algérie au nord-ouest. Alors que la plupart de ces pays font face à une importante dégradation de leurs situations sécuritaires, les 5'690 kilomètres de frontières insuffisamment contrôlées du Niger l'exposent à la circulation de groupes criminels et terroristes. Ce pays était, est, et restera un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au sud du Sahara. De fait, il est confronté aux menaces et donc au terrorisme et aux trafics criminels. Sécuriser ses territoires et les développer économiquement constituent aujourd'hui deux défis majeurs de la République du Niger, soutenue par la communauté internationale.

Dans cette perspective, la Stratégie nationale de sécurité intérieure (SNSI) préconise la création d'unités d'intervention de forces mobiles pour mieux contrôler le territoire contre les actions terroristes des groupes armés non-étatiques et contre la délinquance criminelle transnationale organisée. La Garde Nationale, composante de la force publique de sécurité intérieure placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, s'inscrit dans cette dynamique par la création de nouveaux escadrons polyvalents capables de se déplacer en toute autonomie sur les zones nécessitant leur présence en fonction de l'évolution de la menace.

Le projet

Lancé à la demande des autorités nigériennes, le projet vise à équiper et former l'escadron polyvalent de la Garde Nationale du Niger, prochainement amené à être déployé dans la zone de Tahoua. Le projet est conduit en étroite coordination avec la mission EUCAP Sahel Niger, qui dans le cadre de son mandat forme également le personnel de l'escadron.

Les réalisations

Le 24 mars 2021, s'est tenu le premier comité de pilotage du projet qui a validé l'ensemble des matériels (quantités et spécifications techniques) à acquérir au projet de l'escadron qui bénéficie de l'appui de Coginta. Le premier trimestre 2021 a en effet été dédié à la définition des besoins de l'escadron en fonction des impératifs de terrain et des contraintes budgétaires.

14 dossiers d'appels d'offres ont été lancés et 12 contrats signés en 2021. Une partie du matériel a pu être livrée malgré la crise mondiale de fret et la pénurie des matières premières et composants électriques. Ainsi, 5 motocyclettes ont été remises, de même que du matériel informatique et bureautiques, du matériel pour la vie en campagne dont des tentes, des équipements pour l'infirmerie, la cuisine, des équipements individuels (tenues), des équipements de protection individuelle, etc. Les moyens roulants, les moyens de radiocommunication, les moyens spéciaux et collectifs seront livrés en 2022. Les formations à l'emploi de ces matériels sont également prévues pour l'an prochain.

La gouvernance de l'escadron fait également l'objet d'un appui. En ce sens, 3 groupes de travail, chacun dédié à une dominante, ont été constitués et se sont réunis au rythme de deux réunions hebdomadaires au cours du second trimestre 2021 afin de définir les procédures régissant le fonctionnement, l'organisation et le règlement d'emploi du service mais également sa gestion y compris en termes de ressources humaines et de soutiens logistique et budgétaire. A l'issue, 3 notes de service relatives à l'emploi, à l'organisation et au fonctionnement de l'escadron ont également été rédigées et soumises à la signature du haut commandement de la Garde Nationale du Niger.



NIGER

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

20 mois

BUDGET

4'450'000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Décembre 2020 – Juin 2022

BÉNÉFICIAIRES

Garde Nationale du Niger



Mesure d'urgence d'appui aux unités militaires formées par la mission de formation de l'UE – EUTM – au Mozambique (URMOZ)

Le contexte

Depuis 2017, un groupe islamiste mène une insurrection déstabilisatrice contre les forces gouvernementales mozambicaines et la population locale dans la province du Cabo Delgado. La situation sécuritaire et humanitaire ne cesse de se détériorer et l'escalade de la violence a entraîné le déplacement de plus de 700'000 personnes. On estime qu'au moins 1,3 million de personnes au Cabo Delgado et dans les provinces voisines de Niassa et Nampula ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection immédiate. L'insécurité a également poussé les entreprises internationales actives dans la région à suspendre des projets de gaz liquéfié sur lesquels le gouvernement fondait d'importants espoirs pour le développement futur du pays. Les capitales voisines craignent désormais que la crise ne devienne un aimant pour les djihadistes et que d'autres attaques terroristes aient lieu dans la région.

Le gouvernement du Mozambique a ainsi demandé l'appui des partenaires internationaux, notamment de l'Union européenne via des opérations humanitaires pour la protection de ses populations mais également un soutien logistique et de formation à ses forces armées. Le 12 juillet 2021, le Conseil de l'Union européenne a décidé de déployer une mission militaire de formation de l'UE (EUTM) non exécutive au Mozambique, dans le cadre de son approche intégrée pour résoudre la crise au Cabo Delgado. L'objectif de la mission EUTM – Mozambique est de former et de soutenir les forces armées mozambicaines dans la protection de la population civile et le rétablissement de la sûreté et de la sécurité dans la province de Cabo Delgado. La décision du Conseil constitue la réponse de l'UE à la demande des autorités mozambicaines visant à renforcer l'engagement de l'UE dans les domaines de la paix et de la sécurité. Au cours de cette période, EUTM – Mozambique soutiendra une réponse plus efficace et efficiente à l'insurrection, dans le plein respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international (DHI), en dispensant une formation aux unités militaires mozambicaines.

Le projet

Le projet confié à Coginta prévoit l'équipement de deux unités (une de l'armée de terre et une de la marine) qui seront donc formées par la mission EUTM – Mozambique. L'objectif de cette mesure urgente est de permettre aux deux unités équipées de participer aux formations dispensées par EUTM – Mozambique en conditions opérationnelles et d'être préparées pour les opérations de terrain antiterroristes qu'elles seront prochainement amenées à conduire, dans la province du Cabo Delgado.

Les réalisations

Les deux premiers mois de mise en œuvre du projet ont été consacré au recrutement et à l'installation de l'équipe à Maputo. Puis rapidement, les concertations ont commencé avec les Forces armées du Mozambique pour la définition de leurs besoins. La méthodologie consiste à définir avec les représentants du ministère de la Défense du Mozambique et d'EUTM – Mozambique le juste besoin, qui est ensuite à affiner compte tenu du budget disponible. Les spécifications techniques des matériels sont déterminées de façon conjointe afin de répondre aux nécessités de terrain rencontrées par les Forces armées du Mozambique dans leur lutte contre-insurrectionnelle.

Le projet prévoit notamment l'acquisition de matériel de protection individuelle pour le personnel de ces deux unités, de même que des équipements collectifs (matériel de vie en campagne), des moyens de mobilité (véhicules et bateaux) ainsi que des moyens spéciaux (drones, jumelles de vision nocturne, etc.) et de radiocommunications. Une fois les spécifications techniques et les quantités déterminées, celles-ci font l'objet d'une validation par le comité de pilotage du projet. Les appels d'offres pour la fourniture et la livraison de ces matériels seront lancés en 2022.



MOZAMBIQUE

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

12 mois

BUDGET

4'000'000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Novembre 2021 – Novembre 2022

BÉNÉFICIAIRES

Forces Armées du Mozambique



Prévenir la violence électorale et assurer la sécurité dans les régions frontalières du nord du Ghana (NORPREVSEC)

Le contexte

Le Ghana est un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest depuis plusieurs décennies, avec une alternance au pouvoir de différents partis politiques. Le pays est aussi l'une des économies les plus dynamiques de la région et jouit d'un haut niveau de cohésion sociale, ainsi que d'une culture fortement basée sur le dialogue et la tolérance. Cependant, les disparités grandissantes entre les différentes régions, particulièrement entre le Sud et le Nord où le taux de pauvreté peut atteindre 90%, sont une source d'inquiétude. En effet, il a été observé au Sahel que les zones éloignées de la capitale qui font face à un taux élevé de chômage chez les jeunes, des infrastructures défectives, un sentiment de marginalisation, la corruption, des frontières poreuses ainsi que d'importants mouvements de populations, sont un terreau fertile pour le recrutement et l'émancipation de groupes armés.

De plus, les régions du nord du Ghana partagent plus de 500km de frontière commune avec le Burkina Faso, un pays qui a connu une montée en puissance de la violence depuis 2015. Il existe des signes de radicalisation croissante, y compris le recrutement de jeunes musulmans ghanéens dans des réseaux terroristes globalisés. L'afflux de réfugiés, les conflits religieux intra-islamiques, les tensions entre agriculteurs et éleveurs, la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'exploitation des ressources (or, bauxite, bois de rose, etc.) et les conflits fonciers contribuent également aux conflits et à l'animosité interethnique et, en fin de compte, à l'extrémisme violent.

Ces facteurs mettent à l'épreuve la capacité des forces de l'ordre, et en particulier de la police, à maintenir l'ordre public. Ils mobilisent également une partie importante de la population déterminée à maintenir la cohésion et la culture du dialogue qui prévalent dans la société : les chefs religieux, les chefs traditionnels, y compris les reines mères, les représentants de la

société civile, les dirigeants communautaires, les dirigeants de la jeunesse et les dirigeantes qui travaillent activement à la promotion d'une coexistence pacifique dans le nord du Ghana.

Le programme vise à prévenir la violence électorale et à assurer la sécurité dans les régions frontalières du nord du Ghana en renforçant les capacités de collecte et d'analyse de renseignements, en soutenant la chaîne de justice pénale spécifique à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en soutenant les initiatives de paix locales et en prévenant et en combattant l'extrémisme violent et la radicalisation.

Le projet

L'objectif global du programme est de promouvoir une bonne gouvernance inclusive en contribuant directement à la résilience et à la sécurité au Ghana. La partie du programme dont COGINTA est responsable vise à renforcer les mécanismes et les structures d'alerte précoce, de surveillance et de résolution des conflits dans le but de promouvoir la coexistence pacifique et de prévenir l'extrémisme violent.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Mieux équiper les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans leurs efforts conjoints et coordonnés pour soutenir la paix ;
- Prévenir les violences pré- et post-électorales, en particulier à l'encontre des femmes et des filles ;
- Contenir la montée de l'extrémisme violent en renforçant les capacités d'alerte précoce, de résolution des conflits, de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la criminalité transnationale organisée, dans le plein respect de l'État de droit et des droits de l'homme.
- En contribuant à la stabilisation des cinq régions du nord du Ghana, le programme contribuera également à créer un environnement propice au développement économique durable.

Les réalisations

Le projet a démarré au mois de septembre 2021. La priorité de l'équipe-projet a été le lancement d'un appel à propositions à l'endroit des organisations de la société civile des 5 régions. Diffusé dans les journaux et sur les radios-communautaires celui-ci vise le financement de 3 OSC dans chacune des 5 régions pour contribuer à la paix et prévenir l'extrémisme violent. Des sessions d'informations ont été organisées pour appuyer les organisations intéressées à mieux préparer leurs propositions. A l'issue, 29 ont été reçues et 15 propositions ont été retenues par un jury composé de représentants de Coginta, de membres des Conseils Régionaux de Paix et de WANEP. Il est prévu pour l'an prochain, une formation sur la prévention de l'extrémisme violent pour un point focal au sein de chacune de ces 15 organisations.

WANEP – West Africa Network for Peacebuilding ou Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix – est partenaire de mise en œuvre sur ce projet. Son rôle est de déployer, dans les 5 régions, des observateurs pour contribuer au système d'alerte précoce, de détection des conflits. 49 ont ainsi été recrutés, formés et déployés.

Deux missions de diplomatie préventive ont été soutenues dans les régions de l'Upper East en collaboration avec le Conseil régional pour la paix et d'autres organisations de la société civile.

Le projet comprend également des sessions de formations à l'endroit des Conseils Régionaux de Paix et des Chambres régionales des Chefferies traditionnelles. Des concertations ont eu lieu en cette période de démarrage avec leurs membres pour mieux cerner leurs attentes.



GHANA

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

24 mois

BUDGET

2'000'000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Septembre 2021 – Septembre 2023

BÉNÉFICIAIRES

Organisations de la société civile


WANEP-Ghana

The National (NPC) and Regional Peace Councils (RPCs)

Chambres régionales des chefs et conseils traditionnels

Organisations religieuses et établissements d'enseignement supérieur

Communautés en général et organisations de femmes en particulier



Troisième phase du programme d'appui à la réforme de la Police (PARP-III)

Le contexte

Ce programme s'aligne sur le plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la réforme (PAQ2 – 2021 – 2024) à travers ses trois principales stratégies : le renforcement du cadre institutionnel de la police, la professionnalisation de la police et sa redevabilité, ainsi que le dialogue/partenariat entre la police et la population. Le programme est mis en œuvre par un groupement d'opérateurs comprenant Coginta, DCAF (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité) et Enabel (agence belge de développement) qui est chef de file.

En accord avec les autorités nationales, le projet PARP-III déploie ses activités à Kinshasa, et dans les villes de Mbandaka, Bunia et Tshikapa. Il s'inscrit dans la suite logique et stratégique des programmes PARP-I et PARP-II, financés par l'Union européenne, avec l'objectif d'impacter plus largement la sécurité de la population au niveau local.

Le projet

Le programme a pour objectif général de contribuer à la paix, à la sécurité et au renforcement de l'Etat de droit en améliorant la gouvernance, la protection des droits humains ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption en RDC. Cet objectif général s'articule autour des 4 objectifs spécifiques :

- La mise en œuvre de la réforme et la redevabilité de la police sont améliorées.
- La professionnalisation de la police et la chaîne pénale sont renforcées.
- La gestion des ressources humaines de la police est modernisée.
- La police de proximité est opérationnelle et restaure la confiance de la population.

Le programme met un accent particulier sur la problématique liée au genre, la promotion et la responsabilisation des femmes au sein des services de sécurité, et la lutte contre les violences sexuelles sous leurs différentes

formes. Il sera enfin coordonné avec le programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ-II) qui intervient dans les mêmes zones, ainsi qu'avec le futur programme visant le secteur de la défense.

Le programme sera mis en œuvre étroitement avec les représentations nationales impliquées dans la réforme du secteur de sécurité en général et de la police en particulier, dont la Vice-primature en charge de l'intérieur, les responsables des collectivités territoriales décentralisées/déconcentrées à tous les niveaux, le Commissariat général de la Police Nationale congolaise à travers spécifiquement sa cellule réforme et ses différents départements centraux et provinciaux, le Parlement national et les Assemblées provinciales, l'Inspection Générale de la police nationale congolaise, et enfin, les organisations de la société civile et la communauté au niveau très local.

Les réalisations

Le projet a démarré au mois de décembre par l'installation du bureau et de la représentation de Coginta dans le pays. Le volet confié à Coginta sur le projet PARP-III comprend le renforcement de la police judiciaire, la formation des unités chargées du maintien de l'ordre, la modernisation de la gestion des ressources humaines de la police nationale, l'opérationnalisation de la police de proximité dans les 3 provinces cibles de l'action (avec notamment le renforcement de la gouvernance locale de la sécurité, la réalisation de diagnostics locaux de sécurité, la formation de policiers, le financement de micro-projets, etc.)



RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

42 mois

BUDGET

8'870'000 EUR


PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Décembre 2021 – Juin 2025

BÉNÉFICIAIRES

Police Nationale Congolaise

Organisations de la société civile



Projet d'appui au renforcement de la justice militaire et de la justice de proximité pour lutter contre l'impunité au Burkina Faso (AJUMJUP)

Le contexte

La situation sécuritaire du Burkina Faso est marquée, depuis 2016, par une forte dégradation, en particulier dans le nord et l'est du pays. Elle se caractérise notamment par la recrudescence des violences armées, la multiplication des conflits intercommunautaires et de fortes tensions politiques qui fragilisent les institutions sécuritaires, dont la Gendarmerie nationale.

La faiblesse voire la disparition de l'État dans certaines zones ont par ailleurs mené à une augmentation des exactions contre les populations locales : si les groupes armés radicaux sont souvent montrés du doigt, certaines forces de défense et de sécurité du Burkina Faso sont aussi accusées de violations des droits humains et du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, la justice militaire et la justice de proximité sont fortement mises à contribution. La fonction prévôtale, en particulier, est d'une grande importance pour diligenter des enquêtes sur les allégations d'exactions portées à l'encontre des forces de défense et de sécurité ou les milices placées sous responsabilité étatique, comme s'y sont engagés les États du G5 Sahel.

Des progrès ont été enregistrés, en particulier depuis le lancement du Pacte national de renouveau de la justice en 2015. Le système judiciaire, civil et militaire, continue toutefois de souffrir d'un déficit en ressources humaines, matérielles et financières, de lenteurs dans le traitement des dossiers ou encore d'un manque de respect de la déontologie.

Par ailleurs, l'accès aux instances judiciaires et aux auxiliaires de justice tels que les avocats et les huissiers, reste difficile pour certaines catégories de population en raison des distances physiques, psychologiques et financières ou simplement par méconnaissance du droit et des procédures.

Le projet

Le projet s'inscrit dans la volonté des autorités burkinabè de renforcer les institutions judiciaires, afin de lutter contre l'impunité et de garantir un accès égal à la justice pour toutes et tous. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Améliorer le fonctionnement de la justice militaire par le renforcement des compétences et capacités du Tribunal Militaire et l'institutionnalisation de la Gendarmerie prévôtale ;
- Améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale, en renforçant en particulier les compétences des primo-intervenants ;

- Renforcer la justice de proximité et l'assistance aux victimes.
- Le projet entend ainsi contribuer à restaurer la confiance entre la population et le système judiciaire d'une part et les forces armées burkinabè d'autre part. Il permettra dès lors de favoriser la cohésion sociale, la stabilité et le développement économique et social.

Les réalisations

Le projet a démarré au mois de juin 2021 avec l'ouverture d'une représentation et d'un bureau à Ouagadougou. En 2021 et afin de mener à bien ce projet, Coginta a ouvert une représentation à Ouagadougou. Les premières démarches ont consisté avant tout à informer les acteurs nationaux et internationaux concernés des objectifs et résultats attendus de la période de démarrage deux conventions de partenariat ont été signées : l'une avec le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité ; l'autre, avec le ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique. Un accord d'établissement a par ailleurs été établi avec le gouvernement burkinabè.

Le projet comprend un volet important sur l'accès à la justice mis en œuvre par une ONG nationale, le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP). Ainsi un accord de partenariat a été signé avec COGINTA pour la création de 9 boutiques du droit et l'assistance juridique et judiciaire aux victimes de violations graves des droits humains ainsi que pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation et d'éducation aux droits.

Sur le volet justice militaire, l'année 2021 a été consacrée aux éléments préparatoires des activités : un état des lieux et des besoins en formation a été conduit avec la direction de la justice militaire ainsi qu'avec la gendarmerie nationale et les curricula de formation sont en cours d'élaboration ; les plans architecturaux et les devis quantitatifs estimatifs pour la réhabilitation des infrastructures ont été élaborés en concertation avec le génie militaire et avec la gendarmerie nationale, les spécifications techniques des matériels attendus ont été validées et les acquisitions sont en cours.

Le contenu des différentes formations prévues au profit des officiers de police judiciaire, des magistrats du parquet, des juges d'instruction, etc. a été défini en accord avec le ministère de la Justice et les premières sessions pourront avoir lieu en 2022.



BURKINA
FASO

SOURCE DE FINANCEMENT

Union européenne

DURÉE DU PROJET

36 mois

BUDGET

6'000'000 EUR

PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET

Mai 2021 – Mai 2024

BÉNÉFICIAIRES

Magistrats militaires et le ministère de la Défense

Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale

Personnel de la Gendarmerie prévôtale

Primo-intervenants de la chaîne pénale (officiers de police judiciaire, magistrats du parquet, juges d'instruction, greffiers)

Magistrats des Chambres de l'instruction

Personnel du Fonds d'Assistance Judiciaire

Personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice

Informations financières

2021 est une année importante pour notre organisation, avec le démarrage de 8 nouveaux projets d'envergure et l'ouverture de 5 nouveaux bureaux, à Kinshasa (RDC), Maputo (Mozambique), Ouagadougou (Burkina Faso), Tamalé (Ghana) et à Tengréla en Côte d'Ivoire. Si la pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont perduré en 2021, les équipes de COGINTA ont pu continuer à travailler avec prudence, en adaptant leurs modalités de travail aux restrictions encore en vigueur.

Cette année fut également l'occasion de parfaire nos processus administratifs et financiers ainsi que de passations de marchés. 24 de nos collaborateurs ont ainsi suivi au mois de novembre 2021, un séminaire régional sur les procédures de gestion administrative, financière, comptable, logistique et de passation des marchés dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les chefs de projets, directeurs-pays, responsables administratifs et financiers de tous les pays où intervient COGINTA ainsi que la direction exécutive se sont retrouvés pour 5 journées de formation sur ces sujets.

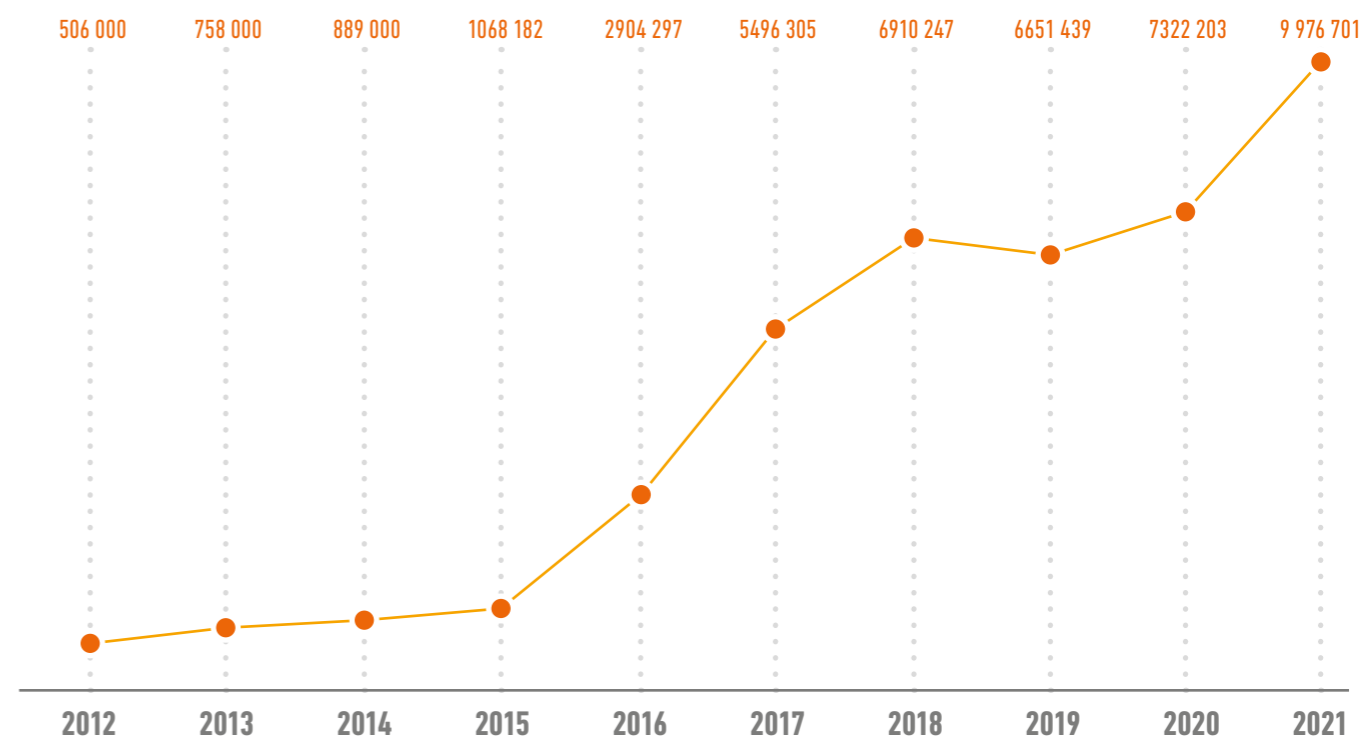


Évolution des ressources 2012-2021

MONTANT EN EUR	2012	2013	2014	2015	2016
RESSOURCES	506 000	758 000	889 000	1 068 182	2 904 297
PROGRESSION ANNUELLE		50%	17%	20%	172%
ACTIFS CIRCULANTS	42 204	156 073	184 360	330 075	1 964 683
FINANCEMENTS REÇUS D'AVANCE	31 548	144 604	172 173	302 912	1 845 918

MONTANT EN EUR	2017	2018	2019	2020	2021
RESSOURCES	5 496 305	6 910 247	6 651 439	7 322 203	9 976 701
PROGRESSION ANNUELLE	89%	26%	-4%	10%	36%
ACTIFS CIRCULANTS	3 565 548	3 457 000	7 667 491	3 928 435	27 996 015
FINANCEMENTS REÇUS D'AVANCE	3 147 906	2 991 698	7 044 330	3 049 630	25 662 773

Taux au 31.12.2021 1.03615 CHF pour 1 EUR



ASSOCIATION COGINTA

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES MEMBRES**

Exercice 2021

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire des membres de

l'Association Coginta

Mesdames, Messieurs,


En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de l'Association Coginta pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Comtesas + Gerficom SA


Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 13 juin 2022

FG/ae

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 29'012'460.04 , compte de résultat, annexe)



Gouvernance de l'Association

Membres du Comité



Blaise BONVIN est membre du Comité de Coginta depuis sa fondation en 2011 et le préside depuis 2019. Blaise BONVIN est consultant en gestion publique, spécialisé dans les politiques et les administrations chargées de la sécurité, de la justice, du social et de la santé. Il est titulaire d'un Master en sciences politiques de l'Université de Lausanne et en études européennes de l'Université de Genève (Suisse). Par ailleurs, il préside le Conseil d'administration d'une entreprise de conseil en management.

Luna IACOPINI est membre du Comité de Coginta depuis 2019. Elle est responsable des affaires internationales de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Docteur en sciences de l'éducation, Luna dispose de 15 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes et de partenariats éducatifs en Europe, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle est membre de la Commission technique de la Fédération genevoise de coopération et de la Commission régionale d'experts de l'Agence universitaire de la Francophonie.



Alexandre DORMEIER FREIRE est membre du Comité de Coginta depuis 2019. Il est chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut des hautes études internationales et du développement à Genève (Suisse), où il occupe le poste de directeur des programmes en Politiques et pratiques du développement et de chercheur associé au Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Genève, ses récents travaux de recherche portent sur l'importance des structures familiales dans l'atténuation de la violence dans les contextes fragiles.

Dr. **Silke GRABHERR** a rejoint le Comité de Coginta en 2020. Elle dirige le Centre universitaire romand de médecine légale et est cheffe de service au Centre hospitalier universitaire vaudois et aux Hôpitaux universitaires de Genève. Elle est professeure ordinaire aux facultés de médecine de Genève et Lausanne. Elle a publié l'Atlas de l'angiographie post-mortem, comme éditeur principal, et a formé des équipes sur tous les continents dans ce domaine. Elle est considérée comme une référence en imagerie forensique. En tant que médecin légiste, elle est sollicitée comme experte dans plusieurs affaires nationales et internationales.



Membres de la direction exécutive



Sébastien GOURAUD est directeur exécutif de Coginta. Diplômé en droit, science politique et sécurité internationale, il est spécialiste des politiques publiques en matière de sécurité intérieure et des processus de réforme judiciaire et sécuritaire dans les États fragiles ou en transition. Sébastien dispose d'une expérience de 20 ans dans l'assistance technique et la gestion de projets de coopération internationale, notamment en République centrafricaine, en Guinée, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad et dans les Territoires palestiniens occupés.

Dominique WISLER est le fondateur de Coginta. Spécialisé dans les questions de sécurité de proximité et les méthodologies, il développe des outils d'analyse sécuritaire et mène des études thématiques et de suivi d'impact dans les domaines d'activité de Coginta. Il est l'auteur d'études et ouvrages comparatifs sur la sécurité publique en Afrique subsaharienne. Dominique mène aussi des missions de développement de projets et d'assistance technique en lien avec la police de proximité et la sécurité minière. Il est docteur en sciences politiques et diplômé de philosophie.



Jérôme BERNARD assure la direction administrative et financière de Coginta depuis 2017. Depuis plus de 20 ans, il est impliqué dans des processus de management de transition tant dans le secteur non lucratif que dans le secteur privé pour des groupes à taille humaine et à vocation européenne ou mondiale avec un axe centré sur la redevabilité financière et organisationnelle. Jérôme est titulaire d'un diplôme avec Grade de Master – majeure en gestion et développement des petites et moyennes entreprises.

Justine VERDIER est directrice des programmes et responsable du bureau de Coginta à Bruxelles (Belgique). Gestionnaire de projets au Tchad, au Niger, au Mozambique ou encore en Côte d'Ivoire, elle oeuvre aussi au développement, au montage et à la rédaction de nouveaux projets. Titulaire d'un master en droit européen, Justine a dix ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de coopération en matière de sécurité et de bonne gouvernance (réforme de l'administration publique et de la justice, appui aux processus électoraux, etc.) en Afrique sub-saharienne.



Directeurs & directrice pays



Marguerite TEWA CAMARA (Guinée) est titulaire d'un Diplôme d'études approfondies en ingénierie agroalimentaire. Avec plus de 15 années d'expérience professionnelle au sein d'organisations non gouvernementales et institutions nationales en Guinée, elle est une spécialiste de la gestion de projets de coopération et des passations de marchés. Elle a notamment été responsable de programmes de réforme du secteur de sécurité, de décentralisation et de déconcentration. Elle a rejoint Coginta en mars 2018.

Yahaya NOUHO (Niger) est titulaire d'une maîtrise en gestion, finance et comptabilité. Il a plus de 15 ans d'expérience au sein d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et d'agences de coopération bilatérale et multilatérale au Niger, au Tchad et aux États-Unis. Pendant dix ans, il a été responsable des opérations aux Nations Unies pour le développement, sur des projets de gouvernance, justice, sécurité, état de droit, résilience, démobilisation et réinsertion. Il travaille avec Coginta depuis novembre 2019.



Hippolyte HARKITE SIB (Côte d'Ivoire) est diplômé en gestion des affaires publiques et doctorant en géopolitique. Il dispose de près de 15 ans d'expérience professionnelle dont 6 au sein de Coginta. Il a notamment coordonné des projets de coopération et de développement axés sur la police de proximité et sur l'accès au droit et à la justice en Guinée. Depuis 2006, Hippolyte a contribué à plusieurs programmes de développement et d'échanges internationaux en Afrique et aux États-Unis.

Salifou OUEDRAOGO (Burkina Faso) est titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de gestion. Pendant plus de 20 ans, il a été responsable administratif et financier au sein de programmes de développement (Togo, Tchad, etc.) dans les domaines de l'élevage, la justice, l'état de droit et la bonne gouvernance ou la réforme du secteur de la sécurité. Ses compétences incluent l'élaboration de manuels de procédure et d'outils de contrôle interne et de gestion des risques ou encore la passation de marchés. Il a rejoint Coginta en mai 2021.



Appolinaire DOUANODJI (Tchad) est licencié en géographie et a un Master en management de l'administration des affaires, option gestion de projets. Il est spécialisé dans le pilotage, le montage et l'organisation de projets de développement sur les questions de cohésion sociale et de gouvernance locale, judiciaire et sécuritaire. Il a 17 ans d'expérience professionnelle au Tchad en matière de développement et de promotion des droits humains. Appolinaire travaille pour Coginta depuis 2016.

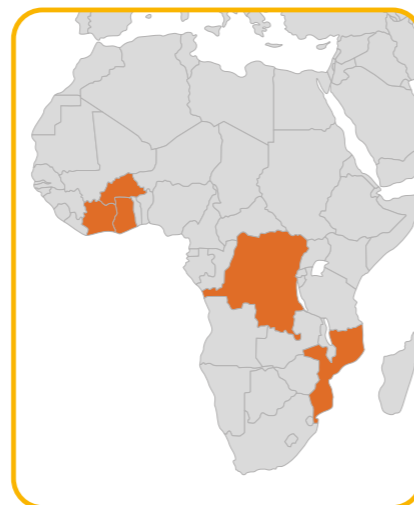
Emmanuel KAMATE LIMASI (République démocratique du Congo) est diplômé de l'Institut supérieur de développement rural de Bukavu et spécialiste en planification et gestion de projets de développement en milieu rural. Il a travaillé plus de 30 ans dans la gestion et la coordination de programmes d'urgence humanitaires (assistance aux déplacés de guerre et aux sinistrés de catastrophes naturelles) pour plusieurs organisations non gouvernementales. Il a rejoint Coginta en décembre 2021.



Développement organisationnel

Coginta a ouvert 4 bureaux-pays en 2021 :

- Ouagadougou, Burkina Faso
- Kinshasa, République Démocratique du Congo
- Tamale, Ghana
- Maputo, Mozambique
- Un deuxième bureau a aussi été créé en Côte d'Ivoire, dans la région des Savanes à l'extrême nord du pays, à Tengréla, dans le département du même nom.



L'équipe du siège se consolide également, avec le recrutement de manière permanente d'un collaborateur de longue date de Coginta, Hervé GONSOLIN. Basé au siège à Genève, il est notamment responsable de la gestion des projets au Burkina, Faso, au Ghana et en RDC, tout en contribuant au développement de l'organisation. Hervé GONSOLIN est un professionnel du développement avec près de 25 années d'expérience professionnelle. Après un parcours dans l'humanitaire, il s'est spécialisé sur les questions sécuritaires et de réduction de la violence. Il a notamment travaillé en Afrique sub-saharienne, en Europe de l'Est ou encore en Asie Centrale auprès d'organisations internationales comme les Nations Unies, la GIZ ou encore l'OSCE ou l'Union européenne.



Publication

Dans le cadre du projet d'appui à la politique nationale de contrôle du trafic et de la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre et de prévention de la violence armée (Projet CISALW) financé par l'Union européenne en Côte d'Ivoire, Coginta a publié une enquête nationale sur les armes de petit calibre et la violence armée.

Celle-ci est la seconde du genre dans le pays, car elle fait suite à une étude nationale datant de 2010-2011. Ainsi, outre l'état des lieux qu'elle propose, l'enquête a pu mesurer les progrès réalisés sur toute une décennie.

Le sondage de ménages a été mené sur la base d'un échantillon représentatif de 3'077 répondants distribués sur l'intégralité du territoire du pays. L'enquête a été complétée par des entretiens qualitatifs auprès de 169 acteurs locaux dans 44 localités du pays, notamment des responsables de la police et de la gendarmerie, de responsables administratifs (préfets, maires), des Dozos, des chefs coutumiers et des acteurs de la société civile.

L'enquête a permis d'estimer le niveau de détention des armes à feu de petit calibre au sein de la population civile en Côte d'Ivoire : 3.1 armes à feu pour 100 habitants (estimation basse). Le taux de résidents souhaitant détenir une arme à feu est en repli. En 2010, un sondage de Small Arms Survey estimait ce taux à 40%. En 2020, celui-ci a chuté à 28%. La majorité des personnes interrogées sont d'ailleurs d'avis que la circulation des armes à feu est en recul dans le pays.

A l'échelon national, 25% des répondants de l'enquête de ménages estiment toutefois que les armes à feu circulent beaucoup dans leur localité. C'est dans les zones du Nord, du Centre et du Sud-Ouest du pays qu'elles circulent le plus selon les personnes enquêtées. Ce serait avant tout les fusils de chasse qui proliféreraient.

A l'exception d'Abidjan, les embuscades menées par des coupeurs de route constituent le contexte où les armes à feu sont le plus souvent utilisées, de l'avis des sondés. Si le grand banditisme est le vecteur principal de prolifération des armes à feu, l'orpillage illégal apparaît comme l'un des nouveaux moteurs de la demande en matière d'armes à feu en Côte d'Ivoire.





Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers et aux autorités des pays hôtes pour la confiance accordée tout au long de l'année 2021 et pour le soutien qui s'est manifesté de multiples façons.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les partenaires suivants :

- Académie de Police de Savatan
- Ambassade de France au Niger
- Ambassade de France en Côte d'Ivoire
- Assemblée nationale de Côte d'Ivoire
- Assemblée nationale du Tchad
- Association pour la promotion des libertés fondamentales au Tchad
- Avocats Sans Frontières, Belgique
- Avocats Sans Frontières, France
- B&S Europe
- Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire Union européenne (CCCCIUE)
- Cellule civilo-militaire du département de Tengréla
- Chambre régionale des chefs de la région de l'Extrême Est, Ghana
- Chambre régionale des chefs de la région de l'Extrême Ouest, Ghana
- Chambre régionale des chefs de la région du Nord, Ghana
- Civipol Conseil
- Commandement supérieur de la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire
- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)
- Commission européenne
- Commission nationale ivoirienne de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC
- Conseil national de sécurité, Côte d'Ivoire
- Conseil Régional de Paix des Savanes, Ghana
- Conseil Régional de Paix de la région de l'Extrême Est, Ghana
- Conseil Régional de Paix de la région de l'Extrême Ouest, Ghana
- Conseil Régional de Paix de la région du Nord, Ghana
- DCAF

Direction de l'Administration Pénitentiaire de Côte d'Ivoire
 Direction des Organisations Non Gouvernementales et des Associations de Développement du Niger
 Direction générale de la Coopération internationale et du développement de l'Union européenne
 Direction Générale des Douanes de Côte d'Ivoire
 Direction générale des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire
 Direction générale de la Gendarmerie Nationale du Burkina Faso
 Direction générale de la Police nationale de la République de Guinée
 Direction générale de la Police nationale Congolaise
 Direction générale de la Police nationale du Niger
 Direction générale de la Police nationale du Tchad
 Écoles de gendarmerie, Mali
 ENABEL
 EUCAP-Sahel Niger
 Expertise France
 Force Multinationale Mixte
 Forces Armées de Côte d'Ivoire
 Forces Armées du Mozambique
 FOSEC, Burkina Faso
 Garde communale de République de Guinée
 Garde nationale du Niger
 Garde nationale et nomade du Tchad
 Gendarmerie nationale du Burkina Faso
 Gendarmerie nationale du Niger
 Gendarmerie nationale du Tchad
 GIZ
 GIZ International Services
 Gouvernorat de la province du Lac Tchad
 Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) au Niger
 Interpol
 Maisons de Justice en République de Guinée
 Les Mêmes Droits pour Tous (MDT)
 Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)
 MDF Training and Consulting, Pays-Bas
 Ministère de l'Action sociale de la République de Guinée
 Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation de la République de Guinée

Ministère de l'Aménagement du Territoire et du développement communautaire du Niger
 Ministère de la Défense du Burkina Faso
 Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (MEPDCI) du Tchad
 Ministère de la Fonction publique de la réforme de l'État et de la modernisation de l'administration de la République de Guinée
 Ministère des Finances et du Budget du Tchad
 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de Côte d'Ivoire
 Ministère de l'Intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation, et des affaires coutumières et religieuses du Niger
 Ministère de la Justice du Burkina Faso
 Ministère de la Justice de la République de Guinée
 Ministère de la Justice du Niger
 Ministère de la Justice du Tchad
 Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie de Côte d'Ivoire
 Ministère de la Sécurité et de la protection civile de la République de Guinée
 Ministère de la Sécurité publique et de l'immigration du Tchad
 Netherlands organization for international cooperation in higher education (NUFFIC)
 Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH)
 Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Tchad
 Police fédérale belge
 Pôle spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du Niger
 Pole Judiciaire spécialisé du Tchad
 Préfecture de Tengréla, Côte d'Ivoire
 Police cantonale de Genève
 RCN Justice et démocratie
 Service de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée du Niger
 Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne
 Secrétariat Permanent des ONG et des Affaires Humanitaires (SPONGAH) du Tchad
 UNHAS Tchad
 WANEP Ghana (West Africa Network for Peacebuilding)



Contact

Association Coginta - Siège

Maison Internationale de
l'Environnement (MIE2)
Chemin de Balexert 7 - 9
1219 Châtelaine, Genève
Email : admin@coginta.org
Tél. : +41 22 796 01 05

Bureau de Représentation auprès de l'Union européenne

Représentation auprès de l'Union
européenne
Rond-Point Schuman 6, 7ème étage
1040 Bruxelles, Belgique
Email : admin-belgique@coginta.org
Tél. : +41 78 246 87 70

Représentation nationale au Burkina Faso

11 BP 546 Ouagadougou CMS
571 de l'avenue Raoul Follereau
Koulouba secteur 4, Zone de la Rotonde
Ouagadougou, Burkina Faso
Email : admin-burkinafaso@coginta.org
Tél. : +226 70 26 20 72

Représentation nationale en République démocratique du Congo

365 Office Building
Avenue de la Science 4630
Avenue du Port n°4
Immeuble Forescom, 7ème étage
Commune de la Gombe - Ville-Province
de Kinshasa
République Démocratique de Congo
Email : admin-rdc@coginta.org
Tél. : +243 992 461 602

Représentation nationale en Côte d'Ivoire

Angré 9ème tranche, Cité Star 12
Ilot 28
08 BP 4120 Abidjan 08
Abidjan Cocody les Deux Plateaux
République de Côte d'Ivoire
Email : admin-rci@coginta.org
Tél. : +225 48 43 53 47

Représentation nationale au Ghana

House # 123 Naa Luro Estate
P.O Box TL 1960
Tamale, Northern Region, Ghana
Email : admin-ghana@coginta.org
Tél. : +233 02 02 60 16 66

Représentation nationale en Guinée

Immeuble Rhamathi, Bloc B, 4ème
étage
Quartier Coléah - Lansébounyi, Route
Niger
Commune Matam, Conakry
République de Guinée
Email : admin-guinee@coginta.org
Tél. : +224 622 50 18 58

Représentation nationale au Mozambique

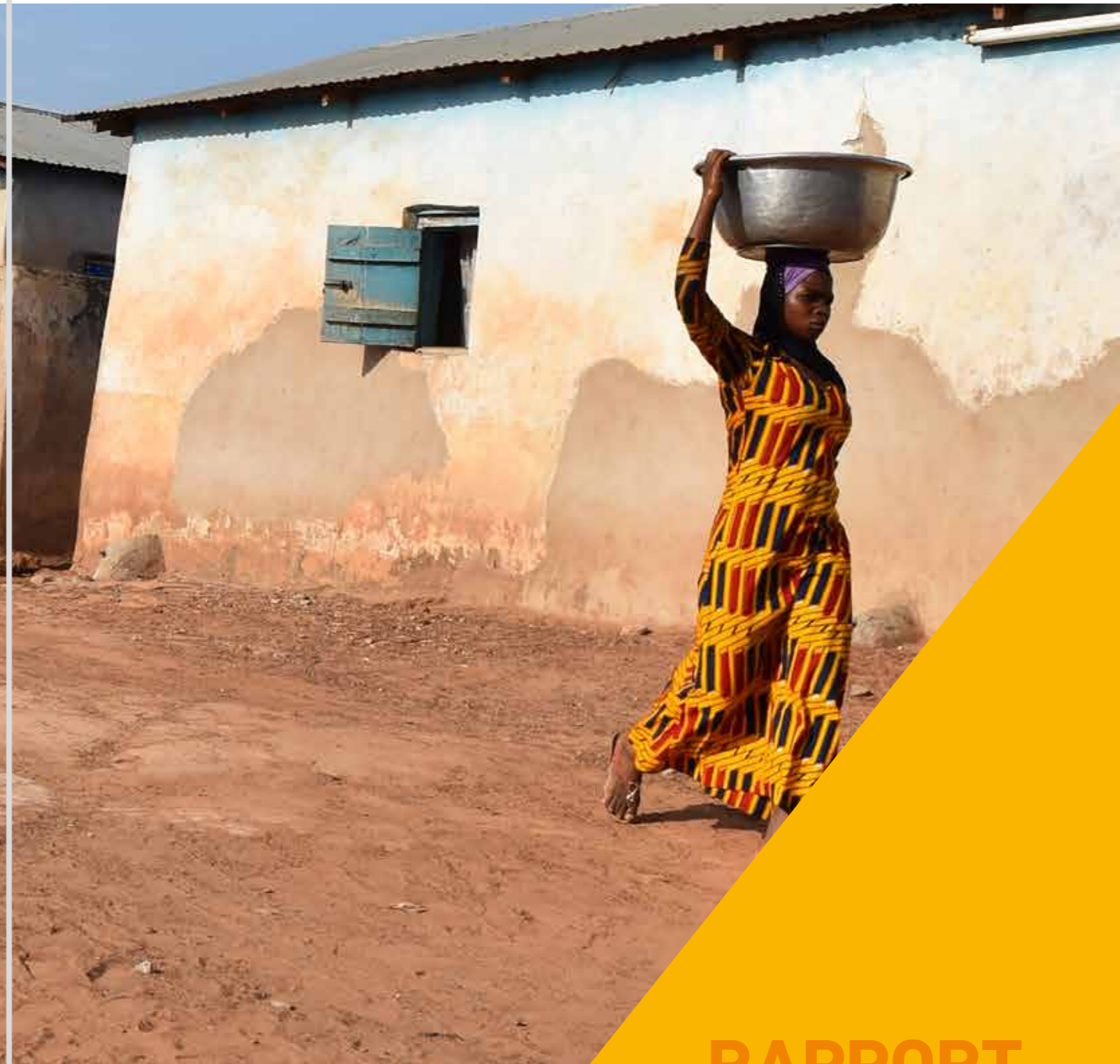
Sommerschild 2
Rua 3.510, Casa 189
Maputo, Mozambique
Email : admin-mozambique@coginta.org
Tél. : +258 873 710 010

Représentation nationale au Niger

Quartier Terminus
Rue du Grand Hôtel, porte 185
Niamey, République du Niger
Email : admin-niger@coginta.org
Tél. : +227 97 96 78 28

Représentation nationale au Tchad

B.P. 5536 - Quartier Résidentiel Klemat
Porte 1039
2ème Arrondissement Municipal, Rue
3044
N'Djamena, République du Tchad
Email : admin-tchad@coginta.org
Tél. : +235 90 75 49 82



**RAPPORT
ANNUEL
2021**

L'Association Coginta est une organisation non-gouvernementale, apolitique, areligieuse et reconnue d'utilité publique, spécialisée dans la gouvernance judiciaire et sécuritaire, la cohésion sociale, la gestion et la prévention des conflits, la résilience et le développement communautaire. L'objectif de Coginta consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'état de droit, et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale. Coginta dispose d'un siège à Genève et de représentations nationales en Belgique, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mozambique, Niger et Tchad.

